

# COI Focus

## TANZANIE

### Situation des minorités sexuelles

24 mars 2020

Cedoca

Langue de l'original : français

#### DISCLAIMER:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande de protection internationale. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et il a été rédigé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual applications for international protection. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the application for international protection. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and is written in accordance with the statutory legal provisions.

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.

## Table des matières

<b>Liste des sigles utilisés.....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Cadre juridique et institutionnel.....</b>	<b>6</b>
1.1. Législation .....	6
1.1.1. Lois condamnant les minorités sexuelles en Tanzanie continentale.....	6
1.1.2. Lois condamnant les minorités sexuelles à Zanzibar .....	8
1.1.3. Tableau récapitulatif des délits et des peines.....	11
1.1.4. Lois accordant des droits aux minorités sexuelles .....	12
1.2. Actions judiciaires.....	12
1.2.1. A l'encontre des minorités sexuelles.....	12
1.2.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes .....	12
1.3. Attitude des forces de l'ordre.....	13
1.3.1. A l'encontre des minorités sexuelles.....	13
1.3.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes .....	16
<b>2. Climat social.....</b>	<b>17</b>
2.1. Attitude de la société .....	17
2.1.1. Représentations sociales des LGBT .....	17
2.1.2. Position et rôle des médias .....	18
2.1.3. Violences homophobes.....	18
2.1.4. Atteinte aux droits.....	19
2.2. Visibilité .....	23
2.2.1. Liberté d'expression.....	23
2.2.2. Lieux de rencontre.....	24
2.2.3. Associations.....	25
<b>3. Contexte socio-politique.....</b>	<b>28</b>
3.1. Situation générale du pays.....	28
3.2. Position des acteurs politiques.....	28
3.3. Position des acteurs religieux .....	31
<b>Résumé .....</b>	<b>32</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>33</b>

## Liste des sigles utilisés

AI	Amnesty International
AFP	Agence France-Presse
AP	Associated Press
BIO	Bridge Initiative Organisation
CHESA	Community Health Education Services & Advocacy
DW	Deutsche Welle
HEAT	House of Empowerment in Tanzania
HRW	Human Rights Watch
HSB	Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes
LGBT	Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender
NPR	National Public Radio
ONG	Organisation non gouvernementale
OSEIA	Open Society Initiative for Eastern Africa
PEPFAR	United States President's Emergency plan for AIDS Relief
SANA	Stay Awake Network Activities
SOSPA	Sexual Offences Special Provisions Act
TASEFO	Tanzania Service Foundation
UHAI EASHRI	UHAI - the East African Sexual Health and Rights Initiative
UPR	Universal Periodic Review
USDOS	United States Department of State
YWIG	Young Women Initiative Group

## Introduction

Dans le discours international sur les droits humains, on utilise actuellement le sigle LGBT (lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, transgenres) pour désigner les minorités sexuelles. Ce sigle permet également de désigner les institutions, organisations et individus qui militent pour la défense de leurs droits.

Cependant, si l'ensemble des minorités sexuelles peuvent faire l'objet de pressions similaires dans un contexte donné, la situation de chacune d'entre elles n'est pas nécessairement semblable. Ainsi, les problématiques d'orientation sexuelle et d'identité de genre (masculin ou féminin) sont différentes. L'orientation sexuelle « renvoie à la capacité de chacun de se sentir attiré, émotionnellement, affectivement et sexuellement par des personnes d'un autre sexe ou du même sexe ou des deux sexes et d'entretenir des relations intimes avec elles » [traduction]<sup>1</sup>. L'identité de genre « fait référence à l'expérience ressentie très profondément et individuellement par chaque personne comme étant son genre [masculin ou féminin], lequel peut ou peut ne pas correspondre au sexe assigné à la naissance. Cela recouvre la sensation personnelle du corps (ce qui peut impliquer, si c'est librement choisi, la modification de l'apparence corporelle ou des fonctions corporelles par voie médicale, chirurgicale ou par d'autres voies) et d'autres expressions du genre, en ce compris les vêtements, la façon de parler et les 'manières' » [traduction]<sup>2</sup>.

La présente recherche s'intéresse essentiellement à la situation spécifique des homosexuels en Tanzanie. Le Cedoca a également inclus dans ce rapport des informations au sujet de l'identité de genre en Tanzanie, surtout lorsque celles-ci apparaissent dans le contexte plus large des droits des LGBT. En effet, plusieurs sources indiquent que de nombreux Tanzaniens confondent les notions d'orientation sexuelle et d'identité de genre<sup>3</sup>.

Le Cedoca fera souvent référence aux minorités sexuelles, mais également au sigle LGBT qui englobe d'autres réalités mais qui est utilisé par un nombre important de sources consultées. Il en est de même pour l'expression « hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes » (HSH, ou en anglais : *men who have sex with men*, MSM), souvent utilisée dans un contexte académique ou épidémiologique et qui se focalise sur la pratique sexuelle plutôt que l'orientation sexuelle.

La recherche documentaire couvre la période de 2014 à fin mars 2020. Elle porte essentiellement sur la situation des LGBT en Tanzanie continentale. Lorsqu'une information porte sur la situation sur l'archipel de Zanzibar, le Cedoca en fait explicitement mention.

Ce COI Focus se compose de trois parties. La première partie examine la législation ayant trait aux minorités sexuelles. Elle aborde également les actions judiciaires engagées par l'Etat de même que l'attitude des forces de l'ordre à l'encontre ou en faveur des LGBT, en application ou non des dispositions légales existantes.

La deuxième partie concerne la situation des LGBT dans la société tanzanienne. Il s'agira, d'une part, de s'interroger sur les perceptions socioculturelles des minorités sexuelles, sur l'état de la violence homophobe ainsi que sur les différences de traitement dont peuvent faire l'objet les LGBT sur le plan socio-économique et, d'autre part, de s'intéresser à leur vie sociale notamment à travers l'existence de lieux de rencontre ou d'associations.

<sup>1</sup> "Refers to each person's capacity for profound emotional, affectional and sexual attraction to, and intimate relations with, individuals of a different gender or the same gender or more than one gender" : United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 22/09/2010, [url](#)

<sup>2</sup> "Refers to each person's deeply felt internal and individual experience of gender, which may or may not correspond with the sex assigned at birth. It includes the personal sense of the body (which may involve, if freely chosen, modification of bodily appearance or function by medical, surgical or other means) and other expressions of gender, including dress, speech and mannerisms" : UNHCR, 22/09/2010, [url](#)

<sup>3</sup> AI, 09/11/2018, [url](#) ; UHAI EASHRI (Goshal N. et al.), 12/2019, p. 62, [url](#)

Le troisième chapitre décrit le contexte socio-politique général actuel et en particulier la position des autorités politiques et religieuses face à l'homosexualité et aux LGBT.

Dans le cadre de cette recherche, le Cedoca a consulté la presse régionale anglophone disponible en ligne, comme *The East African*, *The Citizen* ou *Daily News*, ainsi que la presse internationale. D'autres informations sont issues de publications d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales de défense des droits de l'homme telles que Human Rights Watch (HRW), d'études publiées par des institutions académiques ou de rapports établis par des institutions gouvernementales comme le département d'Etat américain (United States Department of State, USDOS). Le Cedoca a également examiné les programmes gouvernementaux tanzaniens pour la lutte contre le VIH/SIDA qui font référence aux HSH comme population clé<sup>4</sup>.

Enfin, afin d'avoir des informations plus actuelles et précises sur la situation des LGBT en Tanzanie, le Cedoca s'est renseigné par courrier électronique auprès d'un activiste LGBT tanzanien, qui préfère rester anonyme. Il a répondu par courrier électronique le 13 janvier et le 21 mars 2020 aux questions suivantes :

1. Quelle est l'attitude actuelle de la police et de la justice à l'égard des LGBT ?
2. Quelle est globalement l'attitude de la société tanzanienne à l'égard des LGBT ? Êtes-vous au courant d'actes de discrimination à leur égard (par exemple dans le travail, l'éducation, le logement, ...) ? Êtes-vous au courant d'actes de violence à leur égard ?
3. Quelle est l'attitude actuelle des autorités politiques, des autorités religieuses, et des médias tanzanien à l'égard des LGBT ?
4. Y a-t-il des associations tanzaniennes qui s'engagent dans la défense des droits des LGBT ?
5. Y a-t-il des lieux de rencontre tels que des bars ou hôtels, des lieux publics ou des associations où des LGBT peuvent se rencontrer sans être inquiétés, dans les villes majeures ou à l'intérieur du pays ? Pouvez-vous donner des exemples ?

<sup>4</sup> Le terme *key populations* ou populations clés renvoie aux personnes affectées disproportionnellement par le VIH/SIDA, comme les HSH, les personnes transgenres, les travailleurs du sexe ou les toxicomanes

## 1. Cadre juridique et institutionnel

La République unie de Tanzanie se compose de la Tanzanie continentale (Mainland Tanzania ou Tanganyika) et de l'archipel semi-autonome de Zanzibar. Ces deux entités disposent d'une grande autonomie et par conséquent, d'institutions exécutives, législatives et judiciaires qui leur sont propres<sup>5</sup>.

### 1.1. Législation

La Constitution de la République unie de Tanzanie énumère une série d'*union matters* ou matières de compétence fédérale qui sont régies par les autorités de la République unie de Tanzanie. Ce n'est pas le cas du droit pénal qui diffère en Tanzanie et dans l'archipel de Zanzibar<sup>6</sup>.

Les codes pénaux des deux entités fédérées criminalisent des rapports sexuels entre hommes ou des comportements « indécents » entre personnes de même sexe. Certaines des dispositions pénales pertinentes remontent aux textes de loi coloniaux britanniques. Il s'agit des articles punissant les « délits contre-nature » (*unnatural offences*), en particulier ceux concernant la sodomie ou pénétration anale (*carnal knowledge against the order of nature*). HRW indique que ces articles de loi, qui théoriquement concernent les rapports homosexuels aussi bien qu'hétérosexuels, dans la pratique généralement ne ciblent que les actes homosexuels. D'autres dispositions pénales répriment la « grossière indécence » (*gross indecency*), un terme également hérité de l'ancienne législation britannique qui, selon HRW, criminalise les pratiques ou comportements homosexuels sans pénétration et a ouvert la voie à la pénalisation des rapports sexuels entre femmes<sup>7</sup>.

La législation de la Tanzanie continentale ne fait pas expressément référence aux rapports sexuels entre femmes<sup>8</sup>. À Zanzibar, le Code pénal réprime explicitement le « lesbianisme »<sup>9</sup>.

Tant en Tanzanie continentale qu'à Zanzibar, parmi les articles réprimant les rapports homosexuels se trouvent des dispositions concernant les rapports sexuels avec des garçons mineurs ou avec un animal. Le législateur inscrit ainsi les rapports sexuels entre personnes du même sexe dans un cadre de délits sexuels tels que la pédophilie ou la bestialité<sup>10</sup>.

#### 1.1.1. Lois condamnant les minorités sexuelles en Tanzanie continentale

L'ancien Code pénal de 1945 sanctionnait déjà les rapports sexuels entre hommes qualifiés de « délits contre-nature » (*unnatural offences*) d'une peine de prison maximale de quatorze ans. Le Code imposait également des peines de prison de cinq ans pour des « actes indécents » entre hommes (*indecent practices between males*)<sup>11</sup>.

Le *Sexual Offences Special Provisions Act* (SOSPA) de 1998, un amendement intégré dans le Code pénal révisé de 2002, a modifié, et parfois durci, certains articles du Code pénal qui peuvent concerner

<sup>5</sup> USDOS, 11/03/2020, [url](#)

<sup>6</sup> *The Constitution of the United Republic of Tanzania (CAP. 2)*, 26/04/1977, [url](#) ; Calaguas M. J. et al., 09/2006, pp. 15-22, [url](#) ; HRW, 10/2019, pp. 37-38, [url](#)

<sup>7</sup> HRW, 17/12/2008, pp. 48-50, [url](#)

<sup>8</sup> *Act No. 4 of 1998, Sexual Offences Special Provisions Act, 1998*, 01/07/1998, [url](#)

<sup>9</sup> *Penal decree act No. 6 of 2004. An act to make provision for a code of criminal law*, 16/08/2004, [url](#)

<sup>10</sup> *Act No. 4 of 1998, Sexual Offences Special Provisions Act, 1998*, 01/07/1998, [url](#) ; *Act N° 6 of 2018*, 16/03/2018, [url](#) ; HRW, 17/12/2008, pp. 11, 19, [url](#)

<sup>11</sup> *Penal Code. Chapter 16 of the laws (revised)*, 28/09/1945, [url](#) ; *Chapter 16. The Penal Code* [tel que révisé jusqu'en 2007], 28/09/1945, [url](#)

les rapports homosexuels, sans pour autant mentionner explicitement l'homosexualité en tant qu'orientation sexuelle<sup>12</sup>.

### Les délits contre-nature

Selon l'article 154 du Code pénal concernant les délits contre-nature (*unnatural offences*), les rapports sexuels entre hommes avec pénétration (*carnal knowledge against the order of nature*) sont passibles d'une peine minimale de trente ans de prison. Si l'infraction est commise sur un enfant de moins de dix ans, la détention à perpétuité est d'application :

- « (1) Any person who
- (a) has carnal knowledge of any person against the order of nature; or
  - (b) has carnal knowledge of an animal; or
  - (c) permits a male person to have carnal knowledge of him or her against the order of nature, commits an offence, and is liable to imprisonment for life and in any case to imprisonment for a term of not less than thirty years.
- (2) where the offence, under subsection (1) of this section is committed to a child under the age of ten years the offender shall be sentenced to life imprisonment »<sup>13</sup>.

Une tentative de délit contre-nature avec une personne majeure est passible d'une peine minimale de vingt ans de prison, d'après l'article 155 :

- « Any person who attempts to commit any offences specified under 154 commits an offences and shall on conviction be sentenced to imprisonment for a term not less than twenty years »<sup>14</sup>.

Bien que les articles du Code pénal criminalisant les délits contre-nature ne se limitent pas aux rapports sexuels entre hommes, HRW explique que la cible principale des lois initialement conçues par le colonisateur britannique était le « sodomite », l'homosexuel<sup>15</sup>. UHAI - the East African Sexual Health and Rights Initiative (UHAI EASHRI), un fonds régional pour activistes LGBT, a affirmé en 2010 que ces articles sur les délits contre-nature visent les rapports sexuels entre hommes plutôt que lesbiens<sup>16</sup>.

L'article 156 sur l'attentat à la pudeur d'un garçon mineur est inséré entre l'article sur les délits contre-nature et celui sur la grossière indécence<sup>17</sup>.

### Les actes indécents

Des articles du Code pénal visent les actes de « grossière indécence » (*gross indecency*). Le SOSPA définit ce terme ainsi :

- « 'gross indecency' means sexual act that is more than ordinary but falls short of actual intercourse and may include masturbation and indecent physical contact or indecent behaviour without any physical contact »<sup>18</sup>.

HRW signale que, par conséquent, deux hommes qui s'embrassent, se tiennent par la main ou se regardent de manière libidineuse, pourraient être passibles d'une sanction. Ces articles criminalisent donc des actes sexuels « indécents », y compris lorsqu'il n'y a pas de contact physique, et impliquent

<sup>12</sup> Act No. 4 of 1998, *Sexual Offences Special Provisions Act, 1998*, 01/07/1998, [url](#) ; Chapter 16. *The Penal Code* [tel que révisé jusqu'en 2007], 28/09/1945, [url](#) ; CRLP, Women's Legal Aid Center, 07/1998, p. 9, [url](#) ; United States Embassy Dar Es Salaam, 30/12/2009, [url](#)

<sup>13</sup> Chapter 16. *The Penal Code* [tel que révisé jusqu'en 2007], 28/09/1945, [url](#)

<sup>14</sup> Chapter 16. *The Penal Code* [tel que révisé jusqu'en 2007], 28/09/1945, [url](#)

<sup>15</sup> HRW, 17/12/2008, pp. 36-37, [url](#)

<sup>16</sup> UHAI EASHRI, 2010, p. 25, [url](#)

<sup>17</sup> Chapter 16. *The Penal Code* [tel que révisé jusqu'en 2007], 28/09/1945, [url](#)

<sup>18</sup> Act No. 4 of 1998, *Sexual Offences Special Provisions Act, 1998*, 01/07/1998, [url](#)

une charge de la preuve moins lourde, la pénétration ne devant pas être attestée<sup>19</sup>. De plus, HRW note que la définition large du délit de grossière indécence telle que héritée du colon britannique a ouvert la voie aux poursuites des lesbiennes<sup>20</sup>.

Selon l'article 157 du Code pénal, les pratiques indécentes entre hommes sont condamnées par une peine de prison de cinq ans :

« Any male person who, whether in public or private, commits any act of gross indecency with another male person, or procures another male person to commit any act of gross indecency with him, or attempts to procure the commission of any such act by any male person, with himself or with another male person, whether in public or private, is guilty of a felony and is liable to imprisonment for five years »<sup>21</sup>.

Enfin, le SOSPA a créé l'article 138A relatif aux actes de « grossière indécence » « entre personnes » sans autre précision et qui pourrait donc aussi cibler des femmes, selon HRW<sup>22</sup>. Cet article prévoit également des peines allant jusqu'à cinq ans de prison. Lorsque les pratiques en question concernent une personne mineure, donc de moins de dix-huit ans, la personne majeure est passible d'une peine de dix ans au minimum assortie de châtiments corporels :

« Any person who, in public or private commits, or is a party to the commission of, or procures or attempts to procure the commission by any person of, any act of gross indecency with another person, is guilty of an offence and liable on conviction to imprisonment for a term not less than one year and not exceeding five years or to a fine not less than one hundred thousand and not exceeding three hundred thousand shillings; save that where the offence is committed by a person of eighteen years of age or more in respect of any person under eighteen years of age, a pupil of a primary school or a student of secondary school the offender shall be liable on conviction to imprisonment for a term not less than ten years, with corporal punishment, and shall also be ordered to pay compensation of all amount determined by the court to the person in respect of whom the offence was committed for any injuries caused to that person »<sup>23</sup>.

### Le mariage entre personnes du même sexe

Dans son article 9, la loi sur le mariage de la Tanzanie continentale adoptée en 1971 définit le mariage, qu'il soit monogamique ou polygamique, comme l'union volontaire entre un homme et une femme<sup>24</sup>. A l'opposé du Code pénal de Zanzibar, celui de la Tanzanie continentale ne contient pas de disposition spécifique sur le mariage entre personnes du même sexe.

#### 1.1.2. Lois condamnant les minorités sexuelles à Zanzibar

L'ancien Code pénal de Zanzibar de 1934 punissait déjà les délits contre-nature<sup>25</sup>. Le nouveau Code pénal adopté en avril 2004 à l'unanimité par le Parlement, donc avec le soutien de l'opposition<sup>26</sup>, durcit les peines prévues pour ces délits et introduit le lesbianisme comme un délit<sup>27</sup>. Selon The Guardian, le durcissement des peines était une réaction des autorités contre le nombre croissant de gays qui

<sup>19</sup> HRW, 17/12/2008, pp. 48-51, [url](#)

<sup>20</sup> HRW, 17/12/2008, pp. 36-37, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, p. 28, [url](#)

<sup>21</sup> Chapter 16. The Penal Code [tel que révisé jusqu'en 2007], 28/09/1945, [url](#)

<sup>22</sup> HRW, 17/12/2008, pp. 36-37, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, p. 28, [url](#)

<sup>23</sup> Chapter 16. The Penal Code [tel que révisé jusqu'en 2007], 28/09/1945, [url](#)

<sup>24</sup> Chapter 29. The law of marriage act [tel que révisé jusqu'en 1996], 12/02/1971, [url](#)

<sup>25</sup> Advocate, 15/04/2004, [url](#) ; Libération, 15/04/2004, [url](#)

<sup>26</sup> Reuters, 14/04/2004, [url](#) ; Gay.com, 23/08/2004, [url](#)

<sup>27</sup> Penal decree act No. 6 of 2004. An act to make provision for a code of criminal law, 16/08/2004, [url](#)



expriment plus ouvertement leur orientation sexuelle. Un mariage (officiel) homosexuel célébré à Zanzibar en 2003 aurait particulièrement choqué des cercles conservateurs<sup>28</sup>.

Selon la presse internationale, des groupes de pression islamique, dont le mouvement conservateur Uamsho ou Islamic Awareness Society, ont appelé à plus de puritanisme et ont appuyé la nouvelle loi sur l'archipel majoritairement musulman<sup>29</sup>.

Le site du parlement de Zanzibar a publié un nouveau Code pénal, *Act N°. 6*, promulgué par le président en mars 2018. Celui-ci punit encore plus sévèrement les délits contre-nature, passibles d'une peine de 30 ans comme le sont, en Tanzanie continentale, le lesbianisme ou la grossière indécence<sup>30</sup>. Il est à noter que certaines sources, comme HRW, font toujours référence au Code pénal de 2004<sup>31</sup>. Le Cedoca ne dispose pas d'informations fiables sur le Code pénal (2004 ou 2018) qui est actuellement en vigueur. Ci-dessous, les articles du Code pénal de 2018 seront cités avec, entre parenthèses, les articles du Code de 2004 qui, généralement, imposaient des peines moins sévères.

### Les délits contre-nature et le lesbianisme

L'article 133 du Code pénal de 2018 (article 150 du Code pénal de 2004) punit les délits contre-nature (*unnatural offences*) d'une peine de prison de trente ans au maximum :

« Any person who

(a) has carnal knowledge of any person against the order of nature;

(b) has carnal knowledge of an animal or has carnal knowledge by animal; or

(c) permits a male person to have carnal knowledge of him or her against the order of nature,

is guilty of an offence, and is liable to imprisonment for a term not exceeding fourteen years »<sup>32</sup>.

Une tentative de délit contre-nature est passible d'une peine de prison de dix ans au maximum, d'après l'article 134 (article 151 du Code pénal de 2004) :

« A person who attempts to commit unnatural offences is guilty of an offence, and is liable to imprisonment for a term not exceeding ten years »<sup>33</sup>.

Le *Zanzibar Penal Act no.6* de 2004 a introduit le lesbianisme comme un délit. Selon l'article 136 du Code pénal de 2018 (article 158 du Code pénal de 2004), les actes de lesbianisme sont passibles d'une peine de prison de cinq à dix ans :

« A woman or a girl who commits an act of lesbianism with another woman or girl, whether taking an active or passive role, is guilty of an offence and is liable on conviction to imprisonment for a term of not less than five years but not exceeding ten years »<sup>34</sup>.

L'article 135 (article 152 du Code pénal de 2004) sur l'attentat à la pudeur d'un garçon mineur est inséré entre l'article sur les délits contre-nature et celui sur le lesbianisme<sup>35</sup>.

<sup>28</sup> The Guardian, 02/06/2004, [url](#) ; The Guardian, 25/04/2004, [url](#)

<sup>29</sup> The Guardian, 02/06/2004, [url](#) ; Reuters, 14/04/2004, [url](#) ; Reuters, 08/11/2004, [url](#)

<sup>30</sup> *Act N°. 6 of 2018*, 16/03/2018, [url](#)

<sup>31</sup> HRW, 03/02/2020, p. 28, [url](#)

<sup>32</sup> *Act N°. 6 of 2018*, 16/03/2018, [url](#)

<sup>33</sup> *Act N°. 6 of 2018*, 16/03/2018, [url](#)

<sup>34</sup> *Act N°. 6 of 2018*, 16/03/2018, [url](#)

<sup>35</sup> *Act N°. 6 of 2018*, 16/03/2018, [url](#)

### Les actes indécents

La définition de la « grossière indécence » (*gross indecency*) dans le Code pénal de Zanzibar est presque identique à celle reprise dans le Code pénal de la Tanzanie continentale :

« 'gross indecency' means any sexual act that falls short of actual intercourse and may include masturbation and physical contact or indecent behaviour without any physical contact »<sup>36</sup>.

L'article 137 (article 154 du Code pénal de 2004) relatif aux actes de « grossière indécence » entre personnes, comme dans le Code pénal de la Tanzanie continentale, ne contient pas de mention explicite sur le sexe des contrevenants. Ces actes sont passibles d'une peine de prison de cinq ans au maximum :

« (1) A person who, in public or private, commits, or is a party to the commission of, or procures or attempts to procure the commission by any person of, any act of gross indecency with another person, is guilty of an offence and liable to imprisonment for a term of not less than three years but not exceeding five years or to a fine of not less than Three Million Shillings but not exceeding Five Million Shillings.

(2) Where the offence is committed by a person of eighteen years of age or more in respect of a person under eighteen years of age, the offender is liable to imprisonment for a term not less than five years but not exceeding ten years, and shall also be ordered to pay compensation (...) »<sup>37</sup>.

En 2009, Salma Maoulidi, une activiste tanzanienne pour la défense des droits des femmes, a relevé la formulation neutre sur le plan du genre de certains articles du Penal Act de 2004, mais a souligné la prédominance de la norme hétérosexuelle masculine. Ainsi, elle a signalé que l'homosexualité entre hommes est punie plus sévèrement que le lesbianisme (ce qui vaut toujours pour le Code pénal de 2018)<sup>38</sup>.

### Le mariage ou la cohabitation

Le *Zanzibar Penal Act no.6* de 2004 a également pénalisé pour la première fois le mariage ou toute autre forme d'union ou de cohabitation avec une personne du même sexe. Selon l'article 140 du Code pénal de 2018 (article 157 du Code pénal de 2004), une telle union est passible d'une peine de prison maximale de sept ans :

« A person who:

- (a) enter or arranges a union whether amounting to marriage or not of the person of the same sex;
- (b) celebrates a union with another person of the same sex whether amounting to marriage or not;
- or

(c) lives as husband and wife with another person of the same sex,

is guilty of an offence and is liable to imprisonment for a term of not exceeding seven years »<sup>39</sup>.

<sup>36</sup> Act N°. 6 of 2018, 16/03/2018, [url](#)

<sup>37</sup> Act N°. 6 of 2018, 16/03/2018, [url](#)

<sup>38</sup> Maoulidi S., 2009, p. 9, [url](#)

<sup>39</sup> Act N°. 6 of 2018, 16/03/2018, [url](#)

## 1.1.3. Tableau récapitulatif des délits et des peines

Tanzanie continentale		Zanzibar (Code pénal 2018)	
Délit	Peine	Délit	Peine
<b>Article 154: délits contre-nature</b>	- de 30 ans à perpétuité - sur un enfant de moins de dix ans: perpétuité	<b>Article 133: délits contre-nature</b>	30 ans au maximum
<b>Article 155: tentative de délits contre-nature</b>	20 ans au minimum	<b>Article 134: tentative de délits contre-nature</b>	10 ans au maximum
<b>Article 156: attentat à la pudeur d'un garçon mineur</b>	perpétuité	<b>Article 135: attentat à la pudeur d'un garçon</b>	25 ans au minimum
	aucune mention explicite du lesbianisme	<b>Article 136: actes de lesbianisme</b>	10 ans au maximum ou une amende maximale de 500.000 TZS
<b>Article 157: actes indécents entre hommes</b>	5 ans au minimum		un seul article « unisexe » sur les actes indécents (article 137)
<b>Article 138A: actes d'indécence grossière</b>	- de 1 à 5 ans ou une amende de 100.000 à 300.000 TZS - sur un enfant de moins de 18 ans : 10 ans au minimum et punition corporelle	<b>Article 137: actes d'indécence grossière</b>	- 5 ans au maximum ou une amende maximale de 5.000.000 TZS - sur un enfant de moins de 18 ans: 10 ans au minimum et paiement de compensation
/	aucune mention de l'union ou du mariage homosexuels	<b>Article 140: union de personnes du même sexe</b>	7 ans au maximum

#### 1.1.4. Lois accordant des droits aux minorités sexuelles

La Constitution tanzanienne de 1977, dans son article 13, stipule que toute personne est égale devant la loi et a droit à la protection sans discrimination. Ce texte interdit la discrimination sur la base de la nationalité, de l'origine tribale, du lieu d'origine, de l'opinion politique, de la couleur, de la religion, du genre ou de la « phase de la vie ». La Constitution protège aussi le droit à la vie privée (article 16) et le droit à la liberté d'expression (article 18)<sup>40</sup>.

Toutefois, la loi tanzanienne ne comprend pas d'interdiction explicite de la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre<sup>41</sup>.

### 1.2. Actions judiciaires

#### 1.2.1. A l'encontre des minorités sexuelles

HRW et d'autres sources ont affirmé en 2016 que des poursuites judiciaires de LGBT n'avaient pas eu lieu lors des années précédentes, mais, tout comme USDOS, ont averti que la loi augmente la vulnérabilité d'un groupe déjà marginalisé au chantage, à l'extorsion et aux violences sexuelles. Toutefois, USDOS a rapporté qu'en 2014, des visites en prison d'une ONG tanzanienne ont révélé que l'un des motifs les plus courants de la détention préventive de mineurs étaient les délits contre-nature<sup>42</sup>. Dans son rapport sur la situation des droits de l'homme en Tanzanie en 2018, USDOS écrit que dans le passé, des tribunaux ont accusé de vagabondage ou de prostitution des personnes soupçonnées de comportements homosexuels<sup>43</sup>.

HRW souligne que la situation a changé depuis l'élection du président Magufuli fin 2015. La police semble chercher de manière proactive des preuves contre des personnes LGBT, par exemple par la voie d'exams anaux. Certaines personnes arrêtées ont été détenues pendant des périodes plus longues que quelques jours, et quelques-unes ont dû comparaître devant un tribunal<sup>44</sup>. Ainsi, début décembre 2017 à Mwanza dans le nord du pays, suite à la diffusion sur les médias sociaux d'une vidéo, la police a arrêté deux femmes qui s'étaient embrassées et avaient célébré leur union ainsi qu'un homme et une femme présents lors de l'événement. Accusés de « grossière indécence », ils ont comparu devant le tribunal quelques jours plus tard. En mai 2019, le ministère public a classé sans suite les charges, après quoi la police a procédé à une nouvelle arrestation des quatre personnes<sup>45</sup>. Dans les sources consultées, le Cedoca n'a pas trouvé d'informations sur leur sort ultérieur. Le Cedoca n'a pas non plus trouvé d'exemples concrets de personnes poursuivies devant la justice en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre présumées.

#### 1.2.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes

Parmi les sources consultées, le Cedoca n'a pas trouvé d'informations sur des actions judiciaires initiées contre des auteurs de violences homophobes.

<sup>40</sup> *The Constitution of the United Republic of Tanzania (CAP. 2)*, 26/04/1977, [url](#)

<sup>41</sup> HRW, 03/02/2020, p. 29, [url](#)

<sup>42</sup> HRW, 18/06/2013, [url](#) ; HRW, 09/05/2016, [url](#) ; USDOS, 20/04/2018, [url](#) ; SBS (Fallon A.), 20/01/2017, [url](#)

<sup>43</sup> USDOS, 13/03/2019, [url](#)

<sup>44</sup> HRW, 03/02/2020, p. 62, [url](#)

<sup>45</sup> The Citizen, 02/12/2017, [url](#) ; Reuters, 02/12/2017, [url](#) ; The Citizen, 09/12/2017, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, pp. 19, 65-66, [url](#)

## 1.3. Attitude des forces de l'ordre

### 1.3.1. A l'encontre des minorités sexuelles

#### Avant l'élection du président Magufuli fin 2015

Dans le cadre de l'Examen périodique universel (Universal Periodic Review, UPR) de 2016 au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, des associations tanzaniennes et internationales se sont prononcées sur la situation des droits de l'homme et des LGBT en Tanzanie. HRW a souligné que la loi criminalisant les conduites homosexuelles et les exactions de la police s'appuyant sur cette loi marginalisent la communauté LGBT et augmentent leur vulnérabilité aux extorsions policières<sup>46</sup>. Le Key Populations and Sexual Minorities Working Group, une coalition d'associations tanzaniennes pour la défense des droits des minorités sexuelles, a recensé des dizaines de violations graves des droits des LGBT par la police : des arrestations arbitraires, parfois sous de fausses accusations, des traitements inhumains, de la torture, des viols, souvent accompagnés d'extorsion d'argent ou de sexe<sup>47</sup>. En 2015, l'organisation tanzanienne LGBT Voice<sup>48</sup> rapporte que les violations des droits des LGBT par la police étaient routinières. Comme la charge de la preuve de rapports homosexuels est lourde, il s'agit de punitions informelles<sup>49</sup>.

En 2015 et 2016, des organisations tanzaniennes ont documenté plusieurs cas - non datés - d'exactions et extorsions policières de personnes LGBT. Ainsi, LGBT Voice a rapporté qu'un homme transgenre a été arrêté arbitrairement et torturé pendant trois jours alors que la police l'exhortait à « vivre comme une femme ». Il a été relâché après paiement d'un pot-de-vin. D'après le Key Populations and Sexual Minorities Working Group, un gay a été arrêté et battu pour avoir voulu organiser un atelier sur des problèmes de santé des HSH. Des personnes transgenres ont été arrêtées et, lors de leur détention, harcelées, maltraitées et dénudées. Dans plusieurs autres cas, des personnes LGBT arrêtées arbitrairement, parfois sous de fausses accusations, ont seulement été mises en liberté après paiement d'une somme d'argent<sup>50</sup>.

En janvier 2015, la police a arrêté un homme transgenre et son partenaire féminin. Soupçonnés de comportements homosexuels, ils ont été détenus pendant deux jours, d'après un journal local<sup>51</sup>.

Selon l'activiste LGBT tanzanien contacté par le Cedoca en janvier 2020, les personnes LGBT étaient moins souvent victimes d'exactions policières avant l'élection du président John Magufuli fin 2015. Il s'agissait alors surtout d'actes de chantage et d'extorsion :

« Mostly the police does everything when it comes to arrest, raiding and requesting bribes from LGBTIQ+ communities. Before the appointment of the new president, [...] there were few acts been done by the police. Most were threats and bribery [...]. Arrested and detained for hours then you will be released after bribing them or even before reaching the police station you will bribe them then the matter will be over. That's how it was back in the days. If it was a very serious case which involved the media especially the tabloids or sensational magazines the police will arrest and detain but by the end of the day they will release you after giving them a bribe which differ from one person to another depending on economic status [sic] »<sup>52</sup>.

<sup>46</sup> HRW, 09/05/2016, [url](#)

<sup>47</sup> Key Populations and Sexual Minorities Working Group (CHESA et al.), 09/2016, pp. 11-13, [url](#)

<sup>48</sup> Cette organisation n'est plus très visible à l'heure de la rédaction de ce document, mais en 2016 elle était enregistrée officiellement

<sup>49</sup> LGBT Voice, 21/09/2015, pp. 2, 5, [url](#)

<sup>50</sup> LGBT Voice, 21/09/2015, pp. 2, 5, [url](#) ; Key Populations and Sexual Minorities Working Group (CHESA et al.), 09/2016, pp. 11-13, [url](#)

<sup>51</sup> Erasing 76 Crimes, 30/01/2015, [url](#)

<sup>52</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 13/01/2020

HRW affirme qu'avant 2016, la police a généralement relâché des personnes LGBT arrêtées après paiement d'un pot-de-vin ou après une détention sans preuves durant quelques jours<sup>53</sup>. En 2016, cette situation a toutefois changé. De nombreuses sources font état d'une « forte répression », d'un *crackdown* contre la communauté LGBT<sup>54</sup>.

### Depuis l'élection du président Maguguli fin 2015

Selon des informations de BuzzFeed News et de HRW, sur une période de plusieurs jours en décembre 2016, la police a arrêté une dizaine de gays sur l'île de Zanzibar, certains à domicile, d'autres dans la rue ou lors d'une fête, et les a détenus pendant plusieurs jours. En janvier 2017, HRW a rapporté d'autres arrestations à Zanzibar. Les prévenus ont été soumis à des examens anaux dans un hôpital public. Depuis cette opération policière, beaucoup de gays sont passés dans la clandestinité, y compris des personnes vivant avec le VIH/SIDA et qui, de crainte d'être arrêtées, ne font plus appel aux services de santé. HRW souligne que des examens anaux forcés « n'ont aucun fondement scientifique, enfreignent la déontologie médicale, et constituent un traitement cruel, dégradant et inhumain susceptible de passer au rang de torture »<sup>55</sup>.

LGBT Voice a recensé au moins 23 arrestations de LGBT dans la deuxième moitié de 2016 dans les villes de Dar es Salaam et Arusha. James Wandera Ouma, le directeur exécutif de cette association, a déclaré début 2017 que la situation dans les zones rurales était plus grave, mais que les incidents n'y étaient pas rapportés<sup>56</sup>.

En février 2017, le ministre adjoint de la Santé, Hamisi Kigwangalla, a ordonné l'arrestation de trois personnalités des médias sociaux accusées de faire la promotion de l'homosexualité<sup>57</sup>. HRW et USDOS rapportent que l'un des trois a été arrêté en mars 2017, détenu pendant quatre jours et soumis à un examen anal dans un hôpital public. Après sa mise en liberté, il a dû se présenter à la police pendant plusieurs jours<sup>58</sup>.

Un journal local rapporte l'arrestation en mars 2017 à Zanzibar de seize personnes accusées de rapports homosexuels (HRW fait état de sept arrestations seulement)<sup>59</sup>.

Le 3 novembre 2018, la police, qui avait été informée par des civils de la célébration d'un mariage gay, a arrêté dix personnes sur une plage à Zanzibar<sup>60</sup>. L'agence Reuters rapporte qu'ils ont été relâchés sous caution cinq jours plus tard, la police admettant ne pas avoir trouvé de preuves de conduite illégale. HRW précise qu'ils ont dû se présenter à la police jusqu'en janvier 2019<sup>61</sup>.

HRW a documenté l'arrestation et la détention de huit autres LGBT arrêtés entre 2016 et 2018, dans la rue, à domicile, ou dans un bar. La plupart d'entre eux ont dû payer un pot-de-vin pour être relâchés. Une personne a déclaré avoir été violée par d'autres prévenus, une autre a fait état de maltraitances par la police. Une activiste transgenre interviewée par HRW a déclaré avoir été arrêtée plusieurs fois par la police, qui l'a contrainte à des actes sexuels en échange de sa mise en liberté. Elle estime que la police cible particulièrement des femmes transgenres<sup>62</sup>.

<sup>53</sup> HRW, 03/02/2020, pp. 61-62, [url](#)

<sup>54</sup> The Guardian (Tremblay S.), 08/08/2016, [url](#) ; The Washington Post, 23/11/2016, [url](#) ; Devex (Green A.), 06/01/2017, [url](#) ; NPR (Fallon A.), 05/03/2017, [url](#) ; BBC, 31/10/2018, [url](#) ; Reuters, 05/11/2018, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, [url](#)

<sup>55</sup> BuzzFeed News (Honan E.), 08/04/2017, [url](#) ; HRW, 23/06/2017, [url](#) ; HRW, 17/10/2017, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, p. 16, 62, [url](#)

<sup>56</sup> SBS (Fallon A.), 20/01/2017, [url](#)

<sup>57</sup> AP, 07/02/2017, [url](#)

<sup>58</sup> HRW, 03/02/2020, p. 17, [url](#)

<sup>59</sup> IPP Media (Suleiman R.), 04/03/2017, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, p. 17, [url](#)

<sup>60</sup> AI, 06/11/2018, [url](#) ; BBC, 07/11/2018, [url](#)

<sup>61</sup> Reuters (Bhalla N.), 08/11/2018, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, pp. 19, 66-67, [url](#)

<sup>62</sup> HRW, 03/02/2020, pp. 67-69, [url](#)

HRW rapporte qu'en janvier 2019, dans un village rural du nord du pays, la police et des officiels locaux ont arrêté entre dix-sept hommes en raison de leur orientation sexuelle présumée. Ils ont été présentés aux leaders locaux, ont été insultés et photographiés et, selon HRW et USDOS, ont dû subir un examen anal. Grâce à l'intervention de diplomates, ils ont été libérés quelques jours plus tard, mais trois d'entre eux ont été arrêtés de nouveau à Dar es Salaam et détenus pendant deux semaines<sup>63</sup>.

Dans un circulaire de janvier 2019, le ministère de la Santé a ordonné aux hôpitaux de ne réaliser un examen anal qu'à la suite d'une ordonnance du tribunal. Des activistes tanzaniens appuyés par l'United States President's Emergency plan for AIDS Relief (PEPFAR) ont appelé à une interdiction totale de ces pratiques<sup>64</sup>.

Un activiste a déclaré à HRW qu'en août 2019 à Zanzibar, un groupe de civils a appréhendé et remis à la police deux hommes soupçonnés de rapports homosexuels. L'un d'entre eux a dû subir un examen anal dans un hôpital public<sup>65</sup>.

L'activiste LGBT tanzanien contacté par le Cedoca affirme que depuis 2015, de nombreuses arrestations par la police ont eu lieu dans les régions de Dar es Salaam, de Mbeya, Tanga et Mwanza ainsi que dans d'autres parties du pays et à Zanzibar<sup>66</sup>.

La plupart des personnes arrêtées en vertu des lois réprimant les comportements homosexuels sont des gays, selon UHAI EASHRI. Des arrestations de femmes LGBT ont aussi eu lieu occasionnellement, entre autres dans le cadre d'ateliers sur la santé et les droits sexuels, mais également dans d'autres circonstances<sup>67</sup>. En témoignent l'arrestation et la comparution devant le tribunal en décembre 2017 à Mwanza de trois femmes et d'un homme accusés de « grossière indécence » (voir 1.2. Actions judiciaires)<sup>68</sup>.

HRW a précisé en 2017 que dans la plupart des arrestations, la police n'a présenté aucune preuve de leur homosexualité<sup>69</sup>. Dans ses rapports sur la situation des droits de l'homme en Tanzanie en 2018 et 2019, USDOS indique que la police a souvent harcelé des LGBT sur la base de leurs vêtements ou de leurs manières<sup>70</sup>.

En 2016, 2017 et 2018, des descentes de la police ont eu lieu dans les bureaux d'associations LGBT ou lors d'ateliers organisés par des organisations offrant des services aux LGBT. Plusieurs activistes ont été arrêtés (voir 2.2.3. Associations).

Un certain nombre de personnes transgenres et de travailleurs du sexe ont déclaré à UHAI EASHRI avoir été harcelés ou arrêtés par les Sungu Sungu, des milices civiles informelles qui n'appartiennent pas officiellement à la police nationale mais qui effectuent des missions policières. UHAI EASHRI les accuse de violence physique et sexuelle à l'encontre de personnes LGBT, d'arrestations arbitraires et d'extorsion<sup>71</sup>. USDOS confirme, dans son rapport sur la situation des droits de l'homme en Tanzanie en 2016, que les LGBT ont été la cible des Sungu Sungu<sup>72</sup>.

D'après UHAI EASHRI, les dispositions légales vagues punissant les actes indécents sont utilisées pour harceler et arrêter des personnes transgenres, en particulier depuis 2016<sup>73</sup>.

<sup>63</sup> HRW, 03/02/2020, pp. 21, 63-65 [url](#) ; USDOS, 11/03/2020, [url](#)

<sup>64</sup> HRW, 03/02/2020, p. 21, [url](#)

<sup>65</sup> HRW, 03/02/2020, p. 65, [url](#)

<sup>66</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 13/01/2020

<sup>67</sup> UHAI EASHRI (Goshal N. et al.), 12/2019, p. 62, [url](#)

<sup>68</sup> HRW, 03/02/2020, pp. 19, 65-66, [url](#)

<sup>69</sup> HRW (Isaack W.), 20/10/2017, [url](#)

<sup>70</sup> USDOS, 13/03/2019, [url](#) ; USDOS, 11/03/2020, [url](#)

<sup>71</sup> UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, p. 18, [url](#) ; UHAI EASHRI (Goshal N. et al.), 12/2019, p. 62, [url](#)

<sup>72</sup> USDOS, 03/03/2017, [url](#)

<sup>73</sup> UHAI EASHRI (Goshal N. et al.), 12/2019, p. 62, [url](#)



### Agressions sexuelles

Selon Front Line Defenders, la majorité des personnes LGBT et des travailleurs du sexe qui sont arrêtés et détenus après des rafles sont victimes d'agressions sexuelles de la part de la police. Souvent, ces violences ont lieu dans la rue, dans les véhicules de police ou dans les heures suivant l'arrestation. En juin 2018, l'organisation a interrogé 80 personnes LGBT et travailleurs du sexe qui, à l'exception de deux d'entre eux, avaient tous été agressés sexuellement ou violés par la police. En outre, la plupart ont déclaré avoir été passés à tabac ou avoir subi des traitements dégradants<sup>74</sup>.

En avril 2017, une femme transgenre a témoigné avoir été arrêtée à la sortie d'un club parce qu'elle portait des vêtements féminins. Comme elle n'avait pas d'argent, les policiers l'ont contrainte à des actes sexuels<sup>75</sup>.

#### 1.3.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes

Plusieurs sources locales et internationales ont indiqué que la police écarte ou ignore les plaintes introduites par des personnes LGBT victimes de harcèlement, de discrimination ou de violence. Redoutant la discrimination et la stigmatisation et craignant de devenir de nouveau victime, celles-ci hésitent à faire appel à la police ou à la justice<sup>76</sup>. Toutefois, UHAI EASHRI a décrit le cas (non daté) d'une femme LGBT maltraitée par de jeunes hommes dont elle avait rejeté les avances. Elle s'est rendue à la police, qui a fait arrêter les jeunes<sup>77</sup>.

L'activiste LGBT tanzanien contacté par le Cedoca cite un incident de 2010 où la police a protégé un groupe de LGBT, mais précise qu'il s'agissait d'un cas parmi les rares qui se sont produits avant 2015 :

« We never experienced such a thing called protection from the police but in rare cases before 2015 there were cases or circumstances where LGBTIQ+ would be protected automatically [In 2010] it was a birthday party of our transgender woman, she had her birthday at the bar but the community tipped the police it was a wedding, hundreds of community members rounded up the bar to burn it so we all died, but the police from the nearest area came to rescue us by providing a bus to take us all out of the area or from the bar far away from that area and went with the transgender woman at the police station for questions and after all the information they released her, but after several days the media post it there was a gay wedding, our member was denounced from her family.

[...] if beaten or chased by the community and you went for police protection they would not support you or listen to your case, once it is known your gay or a transgender woman, many incidents were not reported due to lack of faith and accountability towards the police force [sic] »<sup>78</sup>.

Certains bureaux de police ont un Gender Desk, un département qui traite les violences basées sur le genre<sup>79</sup>. Toutefois, celui-ci s'adresse exclusivement aux femmes et aux enfants, et n'accueille pas de minorités sexuelles, a indiqué le Key Populations and Sexual Minorities Working Group en 2016<sup>80</sup>.

L'activiste LGBT James Wandera Ouma a signalé en 2017 qu'il est difficile pour des personnes LGBT de trouver des avocats. Ceux-ci préfèrent ne pas être associés à l'homosexualité<sup>81</sup>. L'activiste

<sup>74</sup> Front Line Defenders, 08/11/2018, [url](#)

<sup>75</sup> News Deeply – Women and Girls (Fallon A.), 04/04/2017, [url](#)

<sup>76</sup> LGBT Voice, 21/09/2015, pp. 2, 5, [url](#) ; Key Populations and Sexual Minorities Working Group (CHESA et al.), 09/2016, p. 13, [url](#) ; UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, p. 19, [url](#) ; UHAI EASHRI (Goshal N. et al.), 12/2019, pp. 62, 65, 67, [url](#) ; USDOS, 13/03/2019, [url](#) ; USDOS, 11/03/2020, [url](#)

<sup>77</sup> UHAI EASHRI (Goshal N. et al.), 12/2019, p. 65, [url](#)

<sup>78</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 13/01/2020

<sup>79</sup> NPR, 15/08/2018, [url](#)

<sup>80</sup> Key Populations and Sexual Minorities Working Group (CHESA et al.), 09/2016, p. 13, [url](#)

<sup>81</sup> The Guardian (van der Zee B.), 26/10/2017, [url](#)



tanzanien contacté par le Cedoca ajoute que des avocats qui représentent la communauté LGBT peuvent aussi rencontrer des problèmes avec les autorités :

« [...] even lawyers who represent our communities they are normally warned by the Government and are told they are promoting homosexuality instead of condemning it, mostly it has been seen in Dar es salaam arrests, Zanzibar (Unguja), only few lawyers take our cases but requesting a large amount due the stigma and discrimination they face once taking such cases. But other Lawyers do not want to be associated in such cases due to the political environment [sic] »<sup>82</sup>.

## 2. Climat social

La sexualité est un sujet tabou en Tanzanie. D'après HRW, avant l'élection du président John Magufuli en décembre 2015, le débat public sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre était pratiquement inexistante. Toutefois, l'organisation remarque que la situation des LGBT s'était améliorée dans les années précédant l'élection de Magufuli. Les agences gouvernementales chargées de la lutte contre le VIH/SIDA avaient exprimé l'intention d'impliquer et de cibler des populations clés dont les HSH, alors que des organisations internationales de santé avaient élargi leurs services accueillants envers les LGBT. Certains responsables politiques s'étaient montrés plus ouverts. Plusieurs associations LGBT s'étaient formées, y compris des organisations représentant des personnes transgenres. Toutefois, depuis l'entrée en fonction du nouveau président, le gouvernement a fortement restreint la liberté d'expression, de réunion et d'association et des organisations pour la défense des droits de l'homme font état d'un recul au niveau des droits et de la santé des LGBT<sup>83</sup>.

### 2.1. Attitude de la société

#### 2.1.1. Représentations sociales des LGBT

UHAI EASHRI indique que les notions d'orientation sexuelle et d'identité de genre sont confondues en Tanzanie<sup>84</sup>.

Dans une tribune publiée en mars 2017, l'avocat et défenseur des droits de l'homme tanzanien Daniel Marari a indiqué que la majorité des Tanzaniens s'opposent à l'attribution de droits aux LGBT parce qu'ils estiment que l'orientation sexuelle ou l'identité de genre non-normative est une invention occidentale qui ne correspond pas à la morale, à la religion, à la culture africaine<sup>85</sup>.

Un sondage réalisé par Afrobarometer en 2014/2015 montre que seulement 21 % des Tanzaniens interrogés n'auraient pas d'objection à avoir un homosexuel comme voisin<sup>86</sup>.

UHAI EASHRI a noté en 2016 que la tolérance est plus grande à l'égard de gays identifiés comme sexuellement dominant, de femmes plus masculines ou d'hommes transgenres qu'envers les hommes perçus comme efféminés<sup>87</sup>.

<sup>82</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 13/01/2020

<sup>83</sup> HRW, 06/11/2018, [url](#) ; HRW, 10/2019, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, p. 26, [url](#) ; Evening Standard (Charity N.), 01/11/2018, [url](#) ; Civil Rights Defenders, 15/11/2019, [url](#) ; CIPS (Degenstein D.), 16/11/2018, [url](#)

<sup>84</sup> UHAI EASHRI (Goshal N. et al.), 12/2019, p. 62, [url](#)

<sup>85</sup> AfricLaw (Marari D.), 17/03/2017, [url](#)

<sup>86</sup> Afrobarometer, 03/2016, p. 12, [url](#)

<sup>87</sup> UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, p. 44, [url](#)

Selon un activiste LGBT interviewé par CNN en 2018, les préjugés sont moins extrêmes à Zanzibar qu'à Dar es Salaam<sup>88</sup>. En revanche, UHAI EASHRI écrit en 2015 que la culture islamique dominante sur l'archipel sous-tend en grande mesure la réaction hostile de la part des proches<sup>89</sup>.

Au sein de la communauté Kurya dans le nord du pays, des mariages entre femmes ont lieu, mais ne sont pas de nature sexuelle. Il s'agit d'une union traditionnelle, souvent entre une femme jeune et une femme plus âgée. Ces unions permettent aux femmes d'échapper à des comportements sexistes ou violents au sein du mariage ou de garder leur propriété après le décès du mari<sup>90</sup>.

### 2.1.2. Position et rôle des médias

Selon plusieurs sources dont HRW, les démarches de plus en plus hostiles du gouvernement actuel à l'égard de la communauté LGBT, qualifiées de *crackdown* par un grand nombre de sources, ont été déclenchées par une interview d'une femme transgenre et travailleuse du sexe diffusée en juin 2016 par une chaîne locale de télévision. Le gouvernement a accusé la femme de « glorifier » l'homosexualité et a condamné le média<sup>91</sup>.

Selon UHAI EASHRI, les médias évoquent l'homosexualité généralement de manière sensationnaliste et la présentent comme un comportement « appris » ou « conditionné »<sup>92</sup>. Des propos et des campagnes homophobes de représentants politiques ont parfois été suivies de commentaires négatifs sur l'homosexualité dans la presse. Des journaux à scandale ont à plusieurs reprises publié des photos et des noms de LGBT, qui de cette manière ont parfois été contraints à dévoiler leur orientation sexuelle. Un activiste LGBT a qualifié les médias tanzaniens, qu'il considère comme étant généralement sous contrôle de l'Etat, d'« outil de répression »<sup>93</sup>. C'est également l'opinion de l'activiste LGBT tanzanien contacté par le Cedoca :

« The media especially the sensational magazine or local tabloids also have been doing their level best to write negative stories that confuse the readers in regard to LGBTIQ+. Nowadays their bloggers or social media or those who call themselves homosexual haters take your pictures and post everything about you and your friends [sic] »<sup>94</sup>.

### 2.1.3. Violences homophobes

Le quatrième Cadre stratégique national multisectoriel en matière de VIH/SIDA, publié en 2018 par la Tanzania Commission for AIDS, fait remarquer que les HSH sont vulnérables aux violences, notamment les violences sexuelles. Le rapport signale le manque de données sur le nombre de personnes transgenres en Tanzanie, mais indique que globalement, le degré de violence dirigées contre cette catégorie de personnes est particulièrement élevé, et que la marginalisation socio-économique pousse nombre d'entre eux dans la prostitution<sup>95</sup>.

Une étude académique de 2017 examinant le degré de violence vécue par les HSH tanzaniens a révélé qu'environ 94 % des 325 participants ont subi une forme de violence. Pour 90 % d'entre eux, il s'agit

<sup>88</sup> CNN (Senthilingam M.), 01/12/2018, [url](#)

<sup>89</sup> UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, p. 46, [url](#)

<sup>90</sup> Marie Claire (Haworth A.), 25/07/2016, [url](#)

<sup>91</sup> BuzzFeed News (Honan E.), 08/04/2017, [url](#) ; Kuchu Times, 19/08/2016, [url](#) ; Global Gayz (Ammon R.), 29/03/2016, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, p. 30, [url](#)

<sup>92</sup> UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, pp. 52-53, [url](#)

<sup>93</sup> Civil Rights Defenders, 15/11/2019, [url](#) ; Kuchu Times, 19/08/2016, [url](#) ; The Guardian (Tremblay S.), 08/08/2016, [url](#) ; News Deeply – Women and Girls (Fallon A.), 04/04/2017, [url](#) ; Medical press (Haugan S.), 09/02/2015, [url](#)

<sup>94</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 13/01/2020

<sup>95</sup> United Republic of Tanzania – Prime Minister's Office, 11/2018, pp. 25-26, [url](#)

de violences émotionnelles, alors que respectivement 74 % et 73 % ont rapporté des violences physiques et sexuelles. Dans deux tiers des cas, les partenaires sexuels étaient les auteurs de la violence, alors que des proches et des amis ont été désignés par la moitié des participants. Environ 70 % des participants éprouvaient des sentiments dépressifs, renforcés encore chez ceux qui avaient été victimes de violence<sup>96</sup>.

Dans son rapport de décembre 2019 sur la situation des femmes LGBT, UHAI EASHRI souligne que celles-ci sont exposées à des violences verbales et physiques de la part de la famille, des propriétaires de leurs logements, de la société en général<sup>97</sup>.

Selon une étude de LGBT Denmark de 2014, les communautés LGBT identifiées dans toutes les grandes villes tanzaniennes étaient confrontées à de la discrimination et de la violence, mais leur intensité était moins importante à Arusha, une ville internationale qui héberge une communauté d'expatriés LGBT<sup>98</sup>.

L'activiste LGBT tanzanien contacté par le Cedoca fait état de nombreux cas de violences à l'égard de personnes LGBT et le laxisme – ou, selon certains, la complicité – de la police dans ces crimes. Il mentionne également quelques meurtres de personnes LGBT, dont celui de Maurice Mjomba, un activiste LGBT membre de Stay Awake Network Activities (SANA) tué en juillet 2012. Les motifs de ce meurtre n'ont pas été révélés. Le Cedoca n'a pas trouvé d'informations sur des arrestations liées à cette mort<sup>99</sup>. Les deux autres meurtres cités par l'activiste qui auraient eu lieu en 2017 et 2019 n'ont pas été rapportés par les sources consultées en ligne par le Cedoca :

« Many of our communities have been beaten, sexual harassed or murdered by the communities hands. Once the case goes to the police and it is known that the person is gay, the case is closed, no investigation is being done. This was seen in the case of our fellow activist the late Mr. Maurice Mjomba in 2012. He was found in his rent house after two days or so, hanged, bleeding and decomposed. The same happened in 2017 if I am not mistaken by another gay closeted he was killed in a same way but his case was not discussed. Last year in 2019 in July one of our activist friend was killed at night while he was about to leave the club by unknown person.

Attacks have been happening and beatings as well for transgender women in Tanga region and even goes further by saying if they caught them, they will rape and kill them, some do report and other fear that even the police themselves commits crimes towards our community. In Dar es salaam region, since it's a big city many things happens many of our community members are being attacked by the community members but when they went to report the police will ask what was the cause of the attacks, if it relates to your sexual orientation and gender identity, then you do not have any case at all. Many cases are not reported [sic] »<sup>100</sup>.

#### 2.1.4. Atteinte aux droits

D'après les rapports annuels USDOS de 2019 et de 2020, des LGBT font face à une discrimination de la part de la société qui restreint l'accès à la santé publique, à l'enseignement, au logement et à l'emploi. Le gouvernement n'a pas pris de mesures pour lutter contre cette discrimination<sup>101</sup>.

Plusieurs autres sources ainsi que de nombreux témoignages de LGBT signalent des cas de harcèlement, des arrestations arbitraires, de la discrimination et de la stigmatisation ainsi que des

<sup>96</sup> Mgopa L.R. et al., 15/08/2017, in BMC Psychiatry, volume 17, Article number: 296, 2017, [url](#)

<sup>97</sup> UHAI EASHRI (Goshal N. et al.), 12/2019, pp. 65, 67, [url](#)

<sup>98</sup> LGBT Denmark (Scharf N.), 2014, pp. 10-11, [url](#)

<sup>99</sup> Pink News (Gray S.), 30/07/2012, [url](#) ; The Ubuntu Biography Project (Maglott S. A.), 10/10/2017, [url](#)

<sup>100</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 13/01/2020

<sup>101</sup> USDOS, 13/03/2019, [url](#) ; USDOS, 11/03/2020, [url](#)

violences, y compris sexuelles, à l'égard de la communauté LGBT<sup>102</sup>. Les personnes transgenres sont particulièrement vulnérables en raison de leur visibilité plus grande, d'après Open Society Initiative for East Africa (OSEIA)<sup>103</sup>. En 2015, un académicien proche de la communauté LGBT a constaté que beaucoup d'activistes LGBT assez visibles appartiennent à une classe socio-économique vulnérable, ce qui est dû aux conséquences souvent négatives du *coming out*, par exemple au niveau de l'emploi<sup>104</sup>.

## Santé

Les Cadres stratégiques nationaux multisectoriels en matière de VIH/SIDA, établis par la Tanzania Commission for AIDS en 2013 et 2018, désignent les HSH comme l'une des populations clés dans la lutte contre la maladie<sup>105</sup>. A Zanzibar, les Cadres stratégiques établis en 2011 et 2018 ont également désigné les HSH comme une population clé<sup>106</sup>.

Bien que les estimations divergent fortement à cause d'un manque d'études et de données vérifiables, le taux de prévalence de VIH/SIDA parmi les HSH est bien plus élevé que la moyenne nationale, en Tanzanie continentale<sup>107</sup> comme à Zanzibar<sup>108</sup>.

Jusqu'en 2016, OSEIA et d'autres sources apercevaient une certaine ouverture du secteur de santé tanzanien et des instances gouvernementales chargées de la lutte contre le VIH/SIDA à l'égard de la communauté gay<sup>109</sup>. Depuis 2016, cette politique relativement ouverte a changé. Dans une déclaration de juillet 2016, le ministère de la Santé s'est opposé à l'importation et à la vente de lubrifiants à base d'eau. Selon la ministre, ces produits encouragent l'homosexualité, et ne devraient être distribués que par des centres de santé gouvernementaux<sup>110</sup>. En octobre 2016, la même ministre a suspendu tous les programmes de proximité pour la prévention du VIH/SIDA ciblant les HSH (*peer outreach activities, drop in centers*), y compris ceux financés par les Etats-Unis, parce qu'ils promouvraient et normaliseraient les relations homosexuelles<sup>111</sup>. En avril 2017, le gouvernement a autorisé la reprise des services de proximité, pour autant qu'ils soient sous le contrôle du gouvernement<sup>112</sup>.

L'activiste LGBT tanzanien contacté par le Cedoca décrit les expériences de personnes LGBT qui se sont rendues dans les centres de santé publics suite à la fermeture des programmes de proximité pour la prévention du VIH/SIDA en 2016 :

« Drop-in-centers for our communities were closed in 2016. Reason is they are promoting homosexuality. These drop-in-centers were friendly to our LGBTIQ+ communities. After the closing of these drop-in-centers the government did not find any centers for our community to get support.

<sup>102</sup> Thomson Reuters Foundation, Eagle Wings Youth Initiative (Ethan K.), 16/05/2019, [url](#) ; Civil Rights Defenders, 15/11/2019, [url](#) ; News Deeply – Women and Girls (Fallon A.), 04/04/2017, [url](#) ; UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, p. 11, [url](#)

<sup>103</sup> SBS (Fallon A.), 19/04/2017, [url](#)

<sup>104</sup> Medical press (Haugan S.), 09/02/2015, [url](#)

<sup>105</sup> United Republic of Tanzania – Prime Minister's Office, 11/2013, pp. 18, 20, [url](#) ; United Republic of Tanzania – Prime Minister's Office, 11/2018, pp. 25-26, [url](#) ; Key Populations and Sexual Minorities Working Group (CHESA et al.), 09/2016, p. 14, [url](#)

<sup>106</sup> Revolutionary Government of Zanzibar – Zanzibar AIDS Commission (ZAC), 07/2011, [url](#) ; Revolutionary Government of Zanzibar – Zanzibar AIDS Commission (ZAC), 10/2018, [url](#)

<sup>107</sup> United Republic of Tanzania – Prime Minister's Office, 11/2013, pp. 18, 20, [url](#) ; United Republic of Tanzania – Prime Minister's Office, 11/2018, pp. 25-26, [url](#) ; Tanzania Mainland - Ministry of Health and Social Welfare, 09/2014, p. 7, [url](#) ; CNN (Senthilingam M.), 01/12/2018, [url](#) ; Revolutionary Government of Zanzibar – Zanzibar AIDS Commission (ZAC), 10/2018, p. 11, [url](#)

<sup>108</sup> Revolutionary Government of Zanzibar – Zanzibar AIDS Commission (ZAC), 07/2011, p. 7, [url](#)

<sup>109</sup> Devex (Green A.), 06/01/2017, [url](#) ; Al Jazeera (Higgins A.), 01/11/2015, [url](#)

<sup>110</sup> Devex (Green A.), 06/01/2017, [url](#) ; The Independent (England C.), 23/07/2016, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, pp. 36-41, [url](#) ; Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 13/01/2020

<sup>111</sup> Devex (Green A.), 06/01/2017, [url](#) ; The Washington Post, 23/11/2016, [url](#) ; CIPS (Degenstein D.), 16/11/2018, [url](#)

<sup>112</sup> USDOS, 20/04/2018, [url](#) ; USDOS, 13/03/2019, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, pp. 15-17, 41-46, [url](#)

Instead they assume we will go to public hospitals, but such public hospitals do not provide free STIs medicines, friendly counseling's and learning center for those who need awareness and knowledge on their health. Many of us have resumed old ways of treatment that is traditional methods which by the end of the day the problem is getting higher if it is STI or other infectious diseases. [...]

At the health care facilities after many announcements by the political leaders the health care providers, they do not follow the ethics but religion and emotions. If a gay feminine or transgender woman goes for a treatment they point fingers in a negative way or worse call other doctors or nurses to just look at you. Many do not attend hospitals and if you cannot afford private hospitals its worse since many of our community especially gays, bisexual, transgender women are suffering from STI, HIV/AIDS and other diseases and mental health which we cannot get it if there is stigma and discrimination [sic] »<sup>113</sup>.

En février 2017, le gouvernement a fermé 40 centres de santé privés offrant des services aux populations clés. La ministre de la Santé les a accusés de promotion de l'homosexualité<sup>114</sup>. Un activiste LGBT a averti que l'impact serait énorme, car la plupart des LGBT n'osent pas faire appel aux hôpitaux publics<sup>115</sup>.

Plusieurs sources constatent depuis 2016 que les propos homophobes de la part de responsables politiques, les différentes mesures gouvernementales qui restreignent l'accès aux services de santé ainsi que la discrimination par les professionnels de santé et la violence des agents étatiques poussent de plus en plus de membres de la communauté LGBT dans la clandestinité et les éloignent des centres de santé<sup>116</sup>. En même temps, les actions gouvernementales ont incité les associations locales et internationales offrant ces services à réduire considérablement leurs activités. Tout ceci a eu des effets dévastateurs au niveau de l'accès à ces services par les communautés déjà vulnérables, d'après Devex, une plateforme médiatique pour le secteur de développement<sup>117</sup>.

Des ONG locales et internationales comme LGBT Voice en 2016, ou HRW en février 2020, ont relevé des obstacles importants dans l'accès des LGBT aux soins de santé. Des professionnels de la santé refusent de traiter des personnes atteintes d'infections sexuellement transmissibles ou ne respectent pas le secret médical. Des personnes LGBT sont humiliées et stigmatisées, réprimandées ou harcelées verbalement au personnel médical. Pour ces raisons, de nombreux LGBT décident de ne pas révéler leur orientation sexuelle ou identité de genre. Des ONG tanzaniennes ainsi que HRW citent plusieurs cas de personnes LGBT renvoyées par des centres de santé publiques, dont un à Zanzibar, ou de personnes qui, à cause de mauvaises expériences avec les professionnels de santé, ont décidé de ne plus se rendre dans des centres médicaux publics. Certains d'entre eux ont pu faire appel à des centres privés. Dans un rapport de février 2020, HRW affirme qu'au sein des centres de santé gouvernementaux, la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre est courante<sup>118</sup>.

HRW rapporte qu'entre 2016 et 2018, à cause de l'hostilité à l'égard des LGBT et le manque d'espaces sûrs pour ceux-ci, un certain nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA a renoncé à se procurer

<sup>113</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 13/01/2020

<sup>114</sup> AP (Domasa S.), 17/02/2017, [url](#) ; NPR, 05/03/2017, [url](#)

<sup>115</sup> Mamba Online (Iguale R.), 27/02/2017, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, p. 16, [url](#)

<sup>116</sup> NPR, 05/03/2017, [url](#) ; Health Policy Watch (Makoye K.), 14/11/2018, [url](#)

<sup>117</sup> Devex (Green A.), 06/01/2017, [url](#)

<sup>118</sup> Key Populations and Sexual Minorities Working Group (CHESA et al.), 09/2016, pp. 8-10, [url](#) ; LGBT Voice, 21/09/2015, pp. 6-9, [url](#) ; UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, pp. 12, 68, [url](#) ; HRW, 09/05/2016, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, pp. 2, 36-41, [url](#)

des médicaments. Certains en seraient morts, même si HRW précise ne pas avoir pu établir de manière indépendante le lien entre les décès et l'inaccessibilité des médicaments<sup>119</sup>.

En novembre 2018, une femme transgenre témoigne ne pas avoir reçu dans une clinique locale des médicaments antirétroviraux à cause de son identité de genre. Ces médicaments sont pourtant indispensables pour le traitement du VIH/SIDA<sup>120</sup>.

Dans son rapport de février 2020, HRW a déclaré ne pas être au courant de démarches prises par le ministère de la Santé de Zanzibar restreignant l'accès des LGBT aux soins de santé<sup>121</sup>.

### Marché de l'emploi

Selon plusieurs sources consultées, des LGBT peuvent rencontrer de nombreux problèmes sur le marché de l'emploi. Ils ont des difficultés à trouver un emploi, sont obligés de s'habiller ou de se comporter différemment, sont licenciés sur la base de leur orientation sexuelle, subissent des harcèlements ou maltraitements sur le lieu du travail et ne reçoivent pas de prêts financiers<sup>122</sup>.

UHAI EASHRI indique que de nombreux membres de la communauté LGBT recourent au travail du sexe comme source de revenus, ce qui les expose à une double stigmatisation<sup>123</sup>. Près de 30 % des HSH interrogés dans le cadre d'une étude menée en 2013 ont indiqué faire ce travail<sup>124</sup>.

L'activiste LGBT tanzanien contacté par le Cedoca confirme les problèmes des LGBT au niveau de l'emploi :

« Area of work many are hiding their identities but if disclosed they are fired or leave, since they do not want to be shamed in anyway. But since many who are openly known lacks skills or educations may become sex workers as a means of survival because of dropping out of schools or colleges due to stigma and discriminations [sic] »<sup>125</sup>.

### Enseignement

Dans son rapport de 2016, LGBT Voice a documenté 73 cas de jeunes LGBT expulsés de l'école secondaire à cause de soupçons non établis autour de leur orientation sexuelle<sup>126</sup>.

### Logement

UHAI EASHRI a signalé en 2015 que de nombreux LGBT ont eu des difficultés à trouver un logement, ont été expulsés par les propriétaires de leur logement ou chassés par les voisins<sup>127</sup>. En 2019, UHAI EASHRI ainsi que d'autres sources ont souligné des problèmes de logement pour les femmes LGBT et les transgenres qui risquent d'être expulsés lorsque les propriétaires apprennent leur orientation sexuelle ou identité de genre<sup>128</sup>. Un activiste LGBT a déclaré en novembre 2019 que, depuis l'élection du président Magufuli, de nombreuses personnes ont été chassées de leur maison quand leur propriétaire a découvert leur appartenance à la communauté LGBT<sup>129</sup>.

<sup>119</sup> HRW, 03/02/2020, pp. 50-52, [url](#)

<sup>120</sup> Health Policy Watch (Makoye K.), 14/11/2018, [url](#)

<sup>121</sup> HRW, 03/02/2020, p. 14, [url](#)

<sup>122</sup> Key Populations and Sexual Minorities Working Group (CHESA et al.), 09/2016, p. 16, [url](#) ; UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, p. 47, [url](#)

<sup>123</sup> UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, p. 13, [url](#) ; UHAI EASHRI (Goshal N. et al.), 12/2019, p. 66, [url](#)

<sup>124</sup> United Republic of Tanzania – Prime Minister's Office, 11/2013, p. 20, [url](#) ; Al Jazeera (Higgins A.), 01/11/2015, [url](#)

<sup>125</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 13/01/2020

<sup>126</sup> LGBT Voice, 21/09/2015, p. 10, [url](#)

<sup>127</sup> UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, p. 45, [url](#)

<sup>128</sup> UHAI EASHRI (Goshal N. et al.), 12/2019, p. 66, [url](#) ; HRC, 26/04/2019, [url](#)

<sup>129</sup> Civil Rights Defenders, 15/11/2019, [url](#)



L'activiste LGBT tanzanien contacté par le Cedoca s'est exprimé sur les problèmes de logement comme suit :

« Housing is another problem for our community especially for those who cannot afford to rent a house or apartments due to economic status. Once the landlord or lady knows or is being told about your sexual orientation or gender identity by other tenants or community surrounding you, you're being evicted. At times your rent money is given to you or not, depending how you can argue. Majority of our communities have been chased from housing to housing even offices to offices due to the issue of sexual orientation and gender identity and expression, before 2015 and onwards, if not by the community, media then by landlord or lady. This case happens mostly to gays who are feminine, transgender persons and lesbians.

At office if it is known such office is operated by LGBTIQ+ communities, the landlord or lady will either terminate the contract and evictions follows. This has been a case of many of our organizations moving from one place to another because of the community pressuring the landlord to remove lgbtiq+ from the office or they will burn the house or worse will be done [sic] »<sup>130</sup>.

### Autres

L'activiste LGBT tanzanien contacté par le Cedoca indique que certains LGBT n'ont pas de documents d'identification :

« Others do not have National identifications or passports, because of their sexual orientations and gender identity. The denial starts from the family, so you don't have any documents to submit to the authority since the family has disowned you [sic] »<sup>131</sup>.

USDOS indique dans son rapport sur la situation des droits de l'homme en 2018, qu'à plusieurs reprises, les autorités de Zanzibar ont refusé l'entrée à l'archipel à des touristes soupçonnés d'être LGBT<sup>132</sup>.

## 2.2. Visibilité

### 2.2.1. Liberté d'expression

En 2018, sur la base d'une analyse du nombre de profils Facebook gay et bisexuels, amfAR, the Foundation for AIDS Research, a estimé le nombre de HSH en Tanzanie à 150.000<sup>133</sup>.

Selon plusieurs sources, dans la société conservatrice tanzanienne, beaucoup de gays sont mariés ou ont des relations hétérosexuelles<sup>134</sup>.

Lors d'une interview de Global Gayz en 2016, un gay tanzanien a expliqué que la plupart des homosexuels vivent dans « l'obscurité totale », ne révèlent pas leur orientation sexuelle à leur famille ou leurs amis<sup>135</sup>. UHAI EASHRI indique que la plupart des LGBT ont eu des expériences négatives avec la famille, et ceux dont l'orientation sexuelle est connue ont pour la plupart été « outés » par des amis, des proches ou d'autres personnes comme des professionnels de santé<sup>136</sup>.

<sup>130</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 13/01/2020

<sup>131</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 13/01/2020

<sup>132</sup> USDOS, 13/03/2019, [url](#)

<sup>133</sup> amfAR, s.d., [url](#)

<sup>134</sup> United Republic of Tanzania – Prime Minister's Office, 11/2013, p. 20, [url](#) ; Al Jazeera (Higgins A.), 01/11/2015, [url](#)

<sup>135</sup> Global Gayz (Ammon R.), 29/03/2016, [url](#)

<sup>136</sup> UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, pp. 43, 46, [url](#)

En mai 2019, une lesbienne tanzanienne a témoigné sur le site du Thomson Reuters Foundation des réactions hostiles de sa famille et craindre un « viol correctif ». Elle s'est alliée à d'autres lesbiennes qui ont dû fuir leur domicile, soit après un viol, soit pour fuir un mariage forcé<sup>137</sup>.

UHAI EASHRI a établi un glossaire de termes utilisés en Tanzanie, pour désigner les LGBT, dont *shuga* ou *shoga*, le terme le plus couramment utilisé pour un gay, ou *bujaina* pour une lesbienne<sup>138</sup>.

### 2.2.2. Lieux de rencontre

Une étude de LGBT Denmark de 2014 remarque que le vécu des LGBT diverge selon les régions. Outre Dar es Salaam, elle a identifié des communautés LGBT à Mwanza, la deuxième ville de la Tanzanie, dans le nord du pays, à Tanga dans le nord-est, à Mbeya dans le sud-ouest et à Arusha, une ville internationale dans le nord avec une communauté d'expatriés LGBT<sup>139</sup>.

Selon un journaliste qui s'est confié à un journal britannique en novembre 2018, la communauté LGBT tanzanienne vibrante a été contrainte de se cacher et d'éviter les médias sociaux après l'élection de Magufuli et en particulier suite aux propos du commissionnaire régional Makonda (voir 3.2. Position des acteurs politiques)<sup>140</sup>.

L'activiste LGBT tanzanien contacté par le Cedoca souligne le manque d'endroits sûrs pour LGBT :

« Since 2015 onwards there has not been any place that is safe for us, only at embassies or UN offices, in Dar es Salaam. For meetings as for clubs or hotels it's scary since the police roam 24hrs in search of money and not criminals, if seen on the streets at night, you could be arrested, many of our communities fear to attend parties, birthdays or events, there is no privacy [...].

In every city [LGBT] have their own way of dealing or coping, many fear to have meetings or gatherings out of fear of arrests and being detained or worse.

Some hotels or guest houses do not allow same sex persons to sleep in one room or at parties, you will not get a place, its hard so our community has to find other means [sic] »<sup>141</sup>.

Quant aux endroits que toute personne LGBT est censée connaître, l'activiste tanzanien explique :

« Such places were there during the previous President but for now, things are done in private or secretly to avoid unnecessary arrest and harassment.

e.g. after the disruption Government towards our community, I stopped going to clubs or discos due to fear of such situation if known by those who may harm you [sic] »<sup>142</sup>.

En ce qui concerne les endroits où se rencontrent actuellement les personnes LGBT, cette même source indique qu'ils font parfois appel aux représentations onusiennes ou diplomatiques :

« If it is a meeting that requires a larger number of more than 10 members or so, we normally request for a venue to one of UN offices.

Or some ally would give us space or embassies at times after we have request for a venue.

For Private gathering its really difficult unless the persons are few and may be have some money can rent a places or at someones house or resident [sic] »<sup>143</sup>.

<sup>137</sup> Thomson Reuters Foundation, Eagle Wings Youth Initiative (Ethan K.), 16/05/2019, [url](#)

<sup>138</sup> UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, p. 7, [url](#)

<sup>139</sup> LGBT Denmark (Scharf N.), 2014, pp. 10-11, [url](#)

<sup>140</sup> Evening Standard (Charity N.), 01/11/2018, [url](#)

<sup>141</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 13/01/2020

<sup>142</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 21/03/2020

<sup>143</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 21/03/2020



L'activiste tanzanien indique encore que les LGBT tanzaniens utilisent les médias sociaux pour communiquer de manière sûre :

« We normally use social media as a mode of communication when need be since it is the fastest in sending a message especially, WhatsApp, Wire, Skype, Signal, Twitter and other social media that are secured, some social media are said to be safe some are not, so we use them with caution »<sup>144</sup>.

Dans les sources consultées, le Cedoca n'a pas trouvé d'informations plus précises sur les lieux de rencontre des LGBT en Tanzanie continentale ou à Zanzibar.

### 2.2.3. Associations

#### Etat des lieux

Entre 2008 et 2015, UHAI EASHRI a relevé une croissance exponentielle du nombre d'associations LGBT. Bien que des membres de la communauté LGBT soient actifs dans d'autres parties du pays, la visibilité et les activités d'individus LGBT en dehors de Dar es Salaam étaient restreintes. A Zanzibar, la formation d'organisations LGBT était plus récente que sur le continent, selon UHAI EASHRI<sup>145</sup>.

UHAI EASHRI a établi une liste non exhaustive qui reprend différentes organisations LGBT opérationnelles en 2015, avec l'année de leur création et de leur reconnaissance éventuelle par les autorités, les groupes spécifiques qu'ils ciblent et leurs objectifs et missions. Pour la Tanzanie continentale, la plupart des organisations se concentrent sur la communauté LGBT en général, sur les gays ou les HSH. Il s'agit de Stay Awake Network Activities (SANA), Community Health Education Services & Advocacy (CHESA), Amka Empowerment (également actif à Zanzibar), Young Women Initiative Group (YWIG), LGBT Voice, Community of Hope and Support (CHS), Tanzania Community Empowerment Foundation (TACEF), Community Peer Support Services (CPSS), Wake Up and Step Forward Organization (WASO), Tanga AIDS Working Group (TAWG), Agape, Tanzania Service Foundation (TASEFO), SHI<sup>146</sup>.

Quelques organisations ciblent aussi, ou exclusivement, des personnes transgenres : House of Empowerment in Tanzania (HEAT), Tanzania Trans Initiative (TTI) et TAT<sup>147</sup>.

Une organisation s'occupe des enfants intersexes: Children Education Society (CHESO).

Pour Zanzibar, le rapport cite trois organisations ciblant la communauté LGBT : Zanzibar Youth Empowerment Association (ZAYEA), Youth Movement for Change (YMC), Youth Solidarity Association (YOSOA)<sup>148</sup>.

Etant donné l'approche hostile du gouvernement actuel à l'égard de la société civile, et en particulier de la communauté LGBT, certaines organisations ont cessé d'exister ou se sont montrées plus discrètes<sup>149</sup>. Le Cedoca n'a pas été en mesure de vérifier le nom des organisations toujours actives au moment de la rédaction de ce document.

Dans sa réponse au Cedoca, l'activiste LGBT tanzanien cite les organisations suivantes : CHESA, TASEFO, YWIG, Bridge Initiative Organisation (BIO) , SANA, HEAT, TTI ainsi que quelques organisations qui n'ont pas été nommées par d'autres sources à savoir Rainbow Journey Foundation,

<sup>144</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 21/03/2020

<sup>145</sup> UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, pp. 29, 35-37, [url](#)

<sup>146</sup> Le Cedoca n'a pas trouvé le nom intégral de cette organisation.

<sup>147</sup> Le Cedoca n'a pas trouvé le nom intégral de cette organisation.

<sup>148</sup> UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, pp. 35-37, [url](#)

<sup>149</sup> UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, pp. 35-37, [url](#)

Waremba Foundation et Transgender Movement Tanzania (TMT). Toutefois, il doute qu'il y ait encore à l'heure actuelle des organisations qui militent publiquement pour les droits des LGBT<sup>150</sup>.

Lors du processus d'enregistrement officiel, les organisations qui ciblent les minorités sexuelles rencontrent de nombreux défis. Ainsi, elles ne peuvent pas inclure explicitement des références à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, ni dans le nom de l'association, ni dans ses missions. Ceci a des conséquences sur leur financement. Par conséquent, la compétition entre les différentes organisations pour plus de visibilité et de ressources est importante<sup>151</sup>. Un activiste interviewé par HRW a relevé des conflits internes, *infighting*, au sein de la communauté LGBT dont certains membres en signaleraient d'autres aux autorités<sup>152</sup>.

En 2015, Neela Ghoshal, une chercheuse de HRW, a souligné que c'est autour des questions de santé et de la lutte contre le VIH/SIDA que la communauté LGBT s'est surtout organisée. C'était la voie privilégiée pour entamer un dialogue avec les autorités politiques ou religieuses<sup>153</sup>. Comme de nombreux LGBT s'identifient également comme travailleurs du sexe, UHAI EASHRI a indiqué en 2015 que la plupart des organisations pour la défense des droits des LGBT faisaient aussi le plaidoyer pour leurs droits<sup>154</sup>.

En 2015, UHAI EASHRI a remarqué que les associations LGBT se focalisaient surtout sur les HSH et, dans une moindre mesure, sur les personnes lesbiennes et bisexuelles, alors que les personnes transgenres ne faisaient pas partie du public cible<sup>155</sup>. La situation a changé fin 2019. Selon UHAI EASHRI, il n'y a aucune organisation dirigée par des femmes ou s'adressant principalement aux femmes LGBT. La plupart des associations se focalisent sur la communauté LGBT en général, sur les HSH et les gays ou sur les personnes transgenres. Ces dernières s'organisent surtout à Dar es Salaam, où UHAI EASHRI compte quatre associations transgenres, et se concentrent sur le plaidoyer des droits, l'accès à l'éducation et à la santé<sup>156</sup>.

### Attitude des autorités

En avril 2014, le gouvernement a retiré le statut officiel de l'association Tanzania Sisi Kwa Sisi Foundation (TSSF) parce que celle-ci aurait promu des activités LGBT<sup>157</sup>.

En août 2016, le ministre adjoint de la Santé, Hamisi Kigwangalla, a sommé des associations, dont LGBT Voice, à se présenter dans son bureau pour prouver qu'elles ne font pas la promotion de l'homosexualité. Elles risquaient de perdre leur statut officiel. Selon HRW, LGBT Voice a ignoré la demande<sup>158</sup>.

Toujours en août 2016, accompagné d'agents de police et des renseignements, le ministre adjoint de la Santé s'est rendu dans les bureaux de l'association CHESA, à la recherche de lubrifiants et des copies du rapport établi dans le cadre de l'UPR de 2016. Cette opération a été suivie d'autres raids policiers dans des réunions et des ateliers d'organisations LGBT<sup>159</sup>.

Lors d'une incursion à Dar es Salaam en décembre 2016 dans une réunion d'organisations qui offrent des services aux HSH et aux travailleurs du sexe, la police a arrêté huit participants, y compris des

<sup>150</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 13/01/2020

<sup>151</sup> Key Populations and Sexual Minorities Working Group (CHESA et al.), 09/2016, pp. 14-15, 31-32, [url](#)

<sup>152</sup> HRW, 10/2019, p. 48, [url](#)

<sup>153</sup> Al Jazeera (Higgins A.), 01/11/2015, [url](#)

<sup>154</sup> UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, p. 13, [url](#)

<sup>155</sup> UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, p. 32, [url](#)

<sup>156</sup> UHAI EASHRI (Goshal N. et al.), 12/2019, pp. 65, 69-70, [url](#)

<sup>157</sup> Key Populations and Sexual Minorities Working Group (CHESA et al.), 09/2016, pp. 14-15, [url](#)

<sup>158</sup> Kuchu Times, 19/08/2016, [url](#) ; SBS (Fallon A.), 20/01/2017, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, p. 15, [url](#)

<sup>159</sup> HRW 10/2019, pp. 37-38, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, p. 15, [url](#)

collaborateurs de l'organisation régionale OSEIA. Ils ont été libérés le même jour, mais quatre participants tanzaniens ont dû se présenter à la police pendant deux mois, d'après plusieurs sources<sup>160</sup>.

En février 2017, la police a arrêté deux activistes pour avoir organisé une formation sur des droits LGBT<sup>161</sup>.

En septembre 2017 à Zanzibar, un atelier organisé par l'ONG BIO sur les populations à risque du VIH/SIDA, y compris les HSH, a été interrompu par la police. Vingt participants, douze femmes et huit hommes, soupçonnés de comportements homosexuels, ont été détenus pendant quelques heures ou quelques jours, et ont dû se présenter à la police pendant plusieurs mois<sup>162</sup>.

En octobre 2017, la police a interrompu une rencontre encadrée par CHESA et une organisation sud-africaine, Initiative for Strategic Litigation in Africa (ISLA). Elle a arrêté une douzaine d'avocats et activistes, dont des Sud-Africains et un Ougandais, accusés de promotion de l'homosexualité. Le manager de l'hôtel hébergeant l'événement a aussi été arrêté, d'après USDOS. Quoique relâchés le même jour sous caution, ils ont de nouveau été arrêtés trois jours plus tard. Un commissaire de la police a cherché une ordonnance judiciaire pour un examen anal, mais cette demande a été rejetée. Finalement, les prévenus ont été remis en liberté fin octobre 2017 après neuf jours de détention et n'ont jamais été traduits en justice. Les participants étrangers ont été déportés le lendemain. Un homme transgenre a confié à HRW qu'à cause de la publicité autour de cet incident, l'identité des prévenus a été divulguée et certains ont été chassés par leur famille ou ont dû déménager. Après cette incursion policière, les autorités ont suspendu l'association CHESA pour avoir promu le mariage homosexuel<sup>163</sup>.

HRW rapporte qu'en 2018, les bureaux d'une autre organisation qui offre de l'éducation sur la santé reproductive aux groupes LGBT à Zanzibar ont été la cible d'une descente de la police, qui a détruit et confisqué du matériel<sup>164</sup>.

En avril 2019, l'organe gouvernemental en charge de la coordination des ONG a retiré la licence de l'association LGBT CHESA et de deux autres organisations, Kazi Busara na Hekima (KBH Sisters) et AHA Development Organisation Tanzania, toutes trois accusées d'avoir violé la loi, les mœurs et la culture tanzaniennes en promouvant des « conduites immorales »<sup>165</sup>. Selon UHAI EASHRI, d'autres organisations sont menacées de suspension, d'autant plus qu'une nouvelle loi sur les ONG stipule que les organisations doivent déclarer toutes leurs sources de financement<sup>166</sup>.

La plupart des activistes LGBT qui se sont confiés aux sources internationales consultées par le Cedoca ne veulent révéler ni leur identité personnelle ni le nom de leurs associations<sup>167</sup>. Dans son rapport de fin 2019, UHAI EASHRI indique qu'en raison de la situation sécuritaire et des actions des autorités contre les associations LGBT, l'organisation n'a pu mener des enquêtes que dans deux villes du pays<sup>168</sup>.

Déjà en 2015, UHAI EASHRI a regretté que certaines personnalités respectées du mouvement des droits de l'homme se sont distancées de la communauté LGBT ou se sont opposées expressément aux

<sup>160</sup> Devex (Green A.), 06/01/2017, [url](#) ; HRW, 10/2019, pp. 37-38, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, p. 57, [url](#)

<sup>161</sup> HRW, 03/02/2020, p. 16, [url](#)

<sup>162</sup> BBC, 16/09/2017, [url](#) ; DW, 16/09/2017, [url](#) ; HRW, 10/2019, pp. 37-38, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, p. 58, [url](#)

<sup>163</sup> AFP, 21/10/2017, [url](#) ; Pink News (Duffy N.), 21/10/2017, [url](#) ; USDOS, 13/03/2019, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, pp. 58-60, [url](#)

<sup>164</sup> HRW, 10/2019, p. 39, [url](#)

<sup>165</sup> The Citizen, 19/04/2019, [url](#) ; HRW, 14/01/2020, [url](#)

<sup>166</sup> UHAI EASHRI (Goshal N. et al.), 12/2019, p. 68, [url](#) ; AI, 28/06/2019, [url](#)

<sup>166</sup> The World Bank, 20/11/2018, [url](#)

<sup>167</sup> Civil Rights Defenders, 15/11/2019, [url](#) ; BuzzFeed News (Honan E.), 08/04/2017, [url](#) ; SBS (Fallon A.), 20/01/2017, [url](#) ; CNN (Senthilingam M.), 01/12/2018, [url](#)

<sup>168</sup> UHAI EASHRI (Goshal N. et al.), 12/2019, p. 15, [url](#)

droits LGBT<sup>169</sup>. Sous l'impact de la politique hostile du gouvernement Magufuli, beaucoup d'organisations traditionnelles ou généralistes ont rompu avec les groupes LGBT de crainte d'être accusée de promotion de l'homosexualité<sup>170</sup>.

HRW remarque que les actions initiées contre la communauté LGBT s'inscrivent dans une répression plus large du gouvernement contre des ONG et des médias indépendants. Cette campagne gouvernementale a eu pour effet de museler diverses organisations qui militent pour les droits des LGBT ou d'autres groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les handicapés<sup>171</sup>.

### 3. Contexte socio-politique

#### 3.1. Situation générale du pays

Selon plusieurs sources, comme HRW ou Freedom House, la situation des droits de l'homme continue de se détériorer sous la gouvernance du président John Magufuli, élu en 2015 suite à une campagne prônant le développement économique et la lutte contre la corruption. Si dans un premier temps, Magufuli s'est illustré par des actions anticorruption, d'après HRW, son gouvernement a rapidement commencé à cibler des voix critiques au sein de la presse, de la société civile, de l'opposition politique<sup>172</sup>.

Les médias ou les associations critiques font l'objet de restrictions, parfois de fermetures. En 2016, le gouvernement a suspendu toute activité politique jusqu'en 2020, muselant ainsi l'opposition. Des journalistes et des activistes ont été arrêtés. Des opposants politiques ont été appréhendés, attaqués et, dans quelques cas, assassinés. Les droits des femmes et des enfants sont sous pression<sup>173</sup>.

Parmi les violations des droits de l'homme relevées par USDOS figurent des exécutions arbitraires ou extrajudiciaires par des forces de sécurité, de la torture, des arrestations et détentions arbitraires ou illégales, des emprisonnements politiques, de l'ingérence illégale dans la vie privée, de la censure, des restrictions sur les libertés d'association et les libertés politiques ainsi que la criminalisation de l'homosexualité<sup>174</sup>.

#### 3.2. Position des acteurs politiques

Dans le cadre des UPR de 2011 et de 2016 au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, plusieurs pays ont appelé la Tanzanie à abroger la loi criminalisant les rapports homosexuels et à lutter contre la discrimination et la stigmatisation des LGBT. Selon LGBT Voice, invoquant la religion et la culture tanzanienne, la Tanzanie n'a pas pris en considération ces recommandations. Ainsi, le pays a rejeté la recommandation norvégienne : « combat impunity for crimes committed against sexual minorities, ensure that their right to assembly and association is upheld and ensure the right to equal treatment in accessing health services and justice »<sup>175</sup>.

<sup>169</sup> UHAI EASHRI (Odoyo R.), 10/2015, p. 53, [url](#)

<sup>170</sup> HRW, 10/2019, p. 48, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, p. 28, [url](#)

<sup>171</sup> HRW, 10/2019, pp. 1-4, [url](#)

<sup>172</sup> HRW, 03/02/2020, pp. 23-28, [url](#) ; Freedom House, 04/02/2019, [url](#)

<sup>173</sup> HRW, 14/01/2020, [url](#)

<sup>174</sup> USDOS, 13/03/2019, [url](#) ; USDOS, 11/03/2020, [url](#)

<sup>175</sup> LGBT Voice, 21/09/2015, pp. 2-3, [url](#) ; United Nations Human Rights Council, 08/12/2011, p. 13, [url](#) ; United Nations Human Rights Council, 14/07/2016, pp. 13, 25, 26, [url](#)

Depuis 2016, plusieurs personnalités politiques, dont le président Magufuli, ont tenu des propos très hostiles à l'égard de la communauté LGBT.

En juillet 2016, le ministre de la Justice, Harrison Mwakyembe, a déclaré qu'il ferait poursuivre toute organisation appuyant ou promouvant l'homosexualité<sup>176</sup>. Au cours de ce même mois, le commissaire régional de Dar es Salaam, Paul Makonda, a menacé d'arrêter des gays et ceux qui les suivent sur les médias sociaux et de dissoudre des organisations qui font la « promotion » de l'homosexualité, selon HRW<sup>177</sup>. Un activiste LGBT a recensé une vingtaine d'arrestations d'hommes interpellés dans des bars et des clubs gays après ces propos, selon The Guardian. Ils ont été relâchés par la suite, mais sont accusés de prostitution ou de vagabondage<sup>178</sup>.

Une personnalité politique homophobe très tranchante est le ministre adjoint de la Santé Hamisi Kigwangalla. En février 2017, il a écrit sur Twitter que son gouvernement investigate « the homosexuality syndicate » et a menacé de publier une liste de personnes gays qui se prostituent en ligne<sup>179</sup>, ce qu'il n'a finalement pas fait<sup>180</sup>. En mars 2017, il a fait état d'une guerre contre la promotion et la normalisation de l'homosexualité<sup>181</sup>. Lors d'une interview avec BuzzFeed News en avril 2017, il a déclaré que les examens anaux pour des gays arrêtés deviendraient une routine<sup>182</sup>.

En juin 2017, le président John Magufuli a déclaré que des ONGs qui militent pour les droits des LGBT doivent être contrées, même si cela provoque une perte de l'aide étrangère, selon l'Agence France-Presse (AFP). Le président a dénoncé les « drugs and homosexual practices that even cows disapprove of ». Quelques jours plus tard, le ministère de l'Intérieur Mwigulu Nchemba a menacé d'arrêter et de poursuivre des activistes qui « protègent les intérêts homosexuels », de déporter expéditivement des étrangers œuvrant pour les droits des LGBT et de retirer le statut officiel d'organisations LGBT<sup>183</sup>.

Fin octobre 2018, le commissaire régional Makonda a déclaré vouloir créer « a non-gay city ». Il a annoncé mettre en place une équipe composée d'agents de police, de médecins et d'autres officiels, chargée d'identifier et d'arrêter des gays dans la capitale. Makonda a demandé au public de signaler des gays à la police<sup>184</sup>. Sur une période d'une dizaine de jours, la police aurait reçu près de 19.000 messages citant quelque 300 noms, d'après Front Line Defenders<sup>185</sup>.

Le 4 novembre 2018, suite aux réactions internationales entourant les propos du commissaire régional Makonda, le ministre des Affaires étrangères a déclaré que ces remarques ne représentent pas la position du gouvernement qui continuera de respecter et de protéger les droits de l'homme internationalement reconnus. Bien que des arrestations en masse n'aient pas eu lieu, HRW a signalé que le jour même de la communication du gouvernement, des personnes ont été arrêtées pour des infractions liées à l'homosexualité à Zanzibar<sup>186</sup>.

Toujours en novembre 2018, en réaction aux propos de Makonda, la Banque mondiale a suspendu ses missions en Tanzanie<sup>187</sup>, alors que le Danemark a gelé une aide financière de 10 millions \$<sup>188</sup> et que l'Union européenne a révoqué son ambassadeur<sup>189</sup> et a annoncé réévaluer son soutien financier à la

<sup>176</sup> HRW, 03/02/2020, p. 54, [url](#)

<sup>177</sup> HRW, 06/11/2018, [url](#)

<sup>178</sup> The Guardian (Tremblay S.), 08/08/2016, [url](#)

<sup>179</sup> DW, 18/02/2017, [url](#)

<sup>180</sup> AFP, 27/02/2017, [url](#)

<sup>181</sup> USDOS, 20/04/2018, [url](#)

<sup>182</sup> BuzzFeed News (Honan E.), 08/04/2017, [url](#)

<sup>183</sup> AFP, 26/06/2017, [url](#) ; Daily News (Mugarula F.), 26/06/2017, [url](#) ; HRW, 10/2019, [url](#)

<sup>184</sup> HRW, 06/11/2018, [url](#) ; BBC, 31/10/2018, [url](#) ; USDOS, 13/03/2019, [url](#)

<sup>185</sup> Front Line Defenders, 08/11/2018, [url](#)

<sup>186</sup> HRW, 06/11/2018, [url](#) ; The Citizen, 04/11/2018, [url](#)

<sup>187</sup> Standard Digital (Orinde H.), 09/11/2018, [url](#) ; HRW, 03/02/2020, pp. 73-75, [url](#)

<sup>188</sup> The Guardian (McVeigh K.), 15/11/2018, [url](#)

<sup>189</sup> Reuters, 05/11/2018, [url](#)

Tanzanie<sup>190</sup>. Le ministre de la Coopération au Développement belge, Alexander De Croo, a suspendu la préparation du programme de coopération avec la Tanzanie<sup>191</sup>. Le bailleur de fonds principal pour la lutte contre le VIH/SIDA en Tanzanie, l'agence américaine PEPFAR, a décidé de réduire considérablement son soutien financier<sup>192</sup>. Après une rencontre ce même mois avec le président Magufuli qui a assuré que le gouvernement ne prenait pas de mesures discriminatoires à l'égard d'individus sur la base de leur orientation sexuelle, la Banque mondiale a repris ses missions<sup>193</sup>.

Plusieurs sources ont rapporté que les déclarations de Makonda ont suscité une forte anxiété au sein de la communauté LGBT à travers la Tanzanie. Des individus et des activistes LGBT se sont enfermés chez eux ou ont quitté leur domicile et/ou leur ville de résidence par crainte d'être arrêtés<sup>194</sup>. Certains ont fui le pays, d'après plusieurs sources dont USDOS<sup>195</sup>.

Des sources LGBT ont déclaré aux médias internationaux que la police a arrêté plusieurs gays à leur domicile à Dar es Salaam<sup>196</sup>.

Des LGBT interrogés par HRW ont fait état d'une recrudescence des violences à leur égard suite aux propos de Makonda<sup>197</sup>. Selon Front Line Defenders, des vidéos qui montrent des attaques contre des personnes LGBT à Dar es Salaam, Zanzibar ou Kilimanjaro ont circulé<sup>198</sup>. Début décembre 2018, à travers son Rapid Response Fund destiné à soutenir des LGBT dans des situations d'urgence, l'ONG International HIV/AIDS Alliance a aidé 30 personnes à Dar es Salaam à trouver du transport, de l'aide médicale, un abri. Plusieurs d'entre elles ont indiqué avoir été gravement blessées<sup>199</sup>. Six mois plus tard, l'organisation a donné la parole à deux personnes LGBT qui vivaient toujours cachées, l'une parce que sa photo avait été diffusée sur les médias sociaux, l'autre, un activiste à Zanzibar, parce que ses voisins l'avaient chassé<sup>200</sup>.

En ce qui concerne les hommes politiques à Zanzibar, en mars 2017, le commissaire régional d'Urban West, Ayoub Mohammed, a menacé de retirer la reconnaissance de toute organisation faisant la promotion de l'homosexualité. En septembre 2019, alors qu'il se trouvait à Zanzibar, le ministre adjoint de l'Intérieur, Hamad Masauni, a appelé à l'arrestation d'homosexuels, d'après HRW et USDOS<sup>201</sup>.

Le Chr. Michelsen Institute, un centre de recherche indépendant norvégien, évoque trois raisons expliquant l'hostilité gouvernementale contre la communauté LGBT. D'abord, le parti au pouvoir et son président John Magufuli veulent détourner l'attention nationale et internationale de la corruption et d'une recrudescence de la violence politique. Ensuite, les condamnations internationales permettent au gouvernement de se montrer fort et indépendant des intérêts étrangers. Enfin, le gouvernement semble s'attaquer aux maux sociaux tout en imputant ces problèmes au vice homosexuel, aux comportements non-religieux, ou non-traditionnels, non-africains, qui caractériseraient les LGBT<sup>202</sup>.

L'activiste LGBT tanzanien contacté par le Cedoca estime également que le gouvernement traite les LGBT comme des boucs émissaires :

<sup>190</sup> Euractiv, 16/11/2018, [url](#)

<sup>191</sup> AFP, 16/11/2018, [url](#)

<sup>192</sup> HRW, 03/02/2020, pp. 75-77, [url](#)

<sup>193</sup> The World Bank, 20/11/2018, [url](#) ; HRW, 10/2019, p. 52, [url](#)

<sup>194</sup> Reuters (Bhalla N.), 01/11/2018, [url](#) ; The Guardian, 01/11/2018, [url](#) ; Mail & Guardian (Collison C.), 09/11/2018, [url](#) ; AI (Hersi A.), 09/11/2018, [url](#)

<sup>195</sup> USDOS, 13/03/2019, [url](#) ; CNN (Kitongo G., Adebayo B.), 05/11/2018, [url](#) ; CNN (Senthilingam M.), 01/12/2018, [url](#) ; RNS (Ajiambo D.), 05/12/2018, [url](#)

<sup>196</sup> Reuters (Bhalla N.), 01/11/2018, [url](#) ; The Guardian (Burke J.), 05/11/2018, [url](#)

<sup>197</sup> HRW, 03/02/2020, p. 71, [url](#)

<sup>198</sup> Front Line Defenders, 08/11/2018, [url](#)

<sup>199</sup> CNN (Senthilingam M.), 01/12/2018, [url](#)

<sup>200</sup> AI (Muitha J.), 17/05/2019, [url](#)

<sup>201</sup> HRW, 03/02/2020, pp. 17, 22, [url](#) ; USDOS, 11/03/2020, [url](#)

<sup>202</sup> Chr. Michelsen Institute (Gloppen S., Rakner L.), 05/2019, [url](#)



« The politician uses us as a means to escape their own obligations, accountabilities and transparency when it comes to Government money, they normally bring in homosexuality as a means to create panic and avoiding the real issues of economy, health, human rights and other important things that have not been addressed, they uses us as a scapegoat or sacrificial lamb to their own wrongdoings [sic] »<sup>203</sup>.

Selon cet activiste, les représentants politiques collaborent avec les leaders religieux et les médias pour attiser la crainte de l'homosexualité et inciter la communauté à cibler les LGBT :

« [...] now they are working closely with religious leaders and media to spread such fear to the community about homosexuality. This has been seen in many events and meetings which is done by the politician. At times the speech doesn't talk about homosexuality but they include such matters e.g. the government is donating some desks for schools there will speech about condemning homosexuality.

Many of these leaders are well known and when they speak they are trusted by their community, once the leaders starts their campaign to out all LGBTIQ, the community also support by calling the police or sending names to the police of potential and usual suspects, the parents and families disown their kids if they do not agree to change and become normal people and not strange, since the family do not want any shame or pointing finger they normally chase their kids or sons and daughter's from their houses [sic] »<sup>204</sup>.

### 3.3. Position des acteurs religieux

L'activiste LGBT tanzanien contacté par le Cedoca décrit l'attitude des autorités religieuses :

« The religious leaders follows suit, they play the tunes of the politicians when it comes to LGBTIQ+ communities, they speak about Sodoma and Ghomorah, curses, shame and sinners we should repent for our sins, that's where the seeds of hate is being planted to the larger community, there is no love or love thy neighbor or God is Love, there is hate. Recently a well-known Christian religious leader statement was taken by one of our local tabloid saying, gays, lesbians they will not enter in heaven. The preacher has been fighting with the Government on issues of Human Rights regarding the shrinking of civics spaces in Tanzania, but after the Government started to investigate his source of income he was quiet, now he has come back with statement regarding homosexuality [sic] »<sup>205</sup>.

En décembre 2018, l'archevêque catholique de Dar es Salaam, Polycarp Pengo, a déclaré que l'homosexualité est un déni de Dieu : « It is better to die of hunger than to receive aid and be compelled to do things that are contrary to God's desire »<sup>206</sup>. En mai 2019, l'archevêque de Mwanza, Rhenatus Nkwande, a dénoncé l'homosexualité et l'avortement comme des vices coloniaux<sup>207</sup>.

<sup>203</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 13/01/2020

<sup>204</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 13/01/2020

<sup>205</sup> Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 13/01/2020

<sup>206</sup> New Ways Ministry, 07/12/2018, [url](#) ; CNA, 05/12/2018, [url](#)

<sup>207</sup> The Citizen, 12/05/2019, [url](#)

## Résumé

En Tanzanie, les rapports sexuels entre hommes sont qualifiés de « délits contre-nature » et sont passibles de lourdes peines, tant sur le continent que sur l'archipel de Zanzibar. La « grossière indécence », une notion qui comprend des comportements indécents sans contact physique, est aussi réprimée et ouvre la voie à la pénalisation des rapports sexuels entre femmes. Comme les deux entités fédérées ont leur propre législation pénale, les peines prévues diffèrent de l'un à l'autre. Ainsi, le Code pénal de Zanzibar punit aussi explicitement le lesbianisme et le mariage homosexuel.

Depuis l'élection du président Magufuli fin 2015, de nombreuses sources font état d'une forte répression à l'égard de la communauté LGBT. Les arrestations sont devenues plus nombreuses, sur le continent comme à Zanzibar, y compris celles d'activistes, parfois dans le cadre de descentes de la police dans des associations LGBT. Les détentions durent parfois plus longtemps et dans certains cas, les prévenus ont dû comparaître devant un tribunal. HRW remarque que dans la plupart des cas, la police ne présente aucune preuve, mais qu'elle semble en chercher de manière proactive, notamment par la voie d'examen anaux. Selon Front Line Defenders, la majorité des personnes LGBT détenues après des rafles sont victimes d'agressions sexuelles de la part de la police. Redoutant la discrimination et la stigmatisation et craignant de devenir de nouveau victime, les personnes LGBT victimes de violence hésitent à faire appel à la police ou à la justice.

Les personnes arrêtées sont majoritairement des gays, selon UHAI EASHRI, mais des femmes LGBT ont déjà été arrêtées. Plusieurs personnes LGBT ont déclaré avoir été harcelées ou arrêtées par les Sungu Sungu, des milices civiles informelles.

Les LGBT sont victimes de violences verbales et physiques, y compris les violences sexuelles. Une étude académique de 2017 examinant le degré de violence vécue par les HSH tanzaniens a révélé un taux très élevé. Un activiste LGBT tanzanien contacté par le Cedoca mentionne trois meurtres de personnes LGBT depuis 2012, mais ces incidents n'ont pas tous pu être corroborés.

Des personnes LGBT font régulièrement l'objet de stigmatisation et de discrimination au sein de la famille et de la société, ce qui augmente leur vulnérabilité sur le plan socio-économique. Depuis 2016, le gouvernement a pris plusieurs mesures restreignant l'accès des LGBT aux services de santé inclusifs, comme la fermeture des services de proximité et des centres de santé privés accueillant envers les LGBT. Ces actions gouvernementales ainsi que l'attitude discriminatoire des professionnels de la santé et des agents étatiques poussent de plus en plus de personnes LGBT dans la clandestinité, certains d'entre eux renonçant aux soins de santé. Au niveau de l'emploi, de l'enseignement et du logement, des personnes LGBT risquent d'être chassées de leur travail, école ou logement.

Plusieurs sources indiquent que la plupart des LGBT ne révèlent pas leur orientation sexuelle à leur famille ou leurs amis. L'activiste LGBT tanzanien contacté par le Cedoca souligne l'absence de lieux sûrs pour les LGBT depuis 2015.

Les médias tanzaniens rapportent généralement de manière sensationnelle les sujets sur les LGBT et ont à plusieurs reprises publié des photos et des noms de LGBT.

Entre 2008 et 2015, le nombre d'associations LGBT a fortement augmenté. Depuis 2016, certaines organisations ont été suspendues par le gouvernement ou se sont montrées très discrètes. Selon un activiste LGBT tanzanien il n'y a plus, dans le contexte actuel, d'organisations qui militent publiquement pour les droits des LGBT.

Depuis 2016, plusieurs représentants religieux et politiques, dont le président, se sont illustrés par des propos ou des actions homophobes. Fin octobre 2018, le commissaire régional de Dar es Salaam a annoncé la création d'une équipe chargée de l'arrestation de gays, contraignant de nombreux LGBT à se cacher. Alors que, suite à l'opposition internationale, le projet n'a pas été mis en œuvre, plusieurs sources ont rapporté des arrestations et des violences à l'égard de personnes LGBT.



## Bibliographie

### Contacts directs

Activiste LGBT tanzanien, courrier électronique, 13/01/2020, 20/03/2020, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

### Sources écrites et audiovisuelles

Act No. 4 of 1998, *Sexual Offences Special Provisions Act*, 1998, 01/07/1998, <https://www.refworld.org/docid/3ae6b5098.html> [consulté le 22/01/2020]

Act N°. 6 of 2018, 16/03/2018, [http://www.zanzibarassembly.go.tz/act\\_2018/act\\_6.pdf](http://www.zanzibarassembly.go.tz/act_2018/act_6.pdf) [consulté le 22/01/2020]

Advocate, *Zanzibar bans gay sex*, 15/04/2004, <http://www.advocate.com/news/2004/04/15/zanzibar-bans-gay-sex-2059> [consulté le 22/01/2020]

AfricLaw (Marari D.), *Stripped of Dignity: The Struggle for LGBT Rights in Tanzania*, 17/03/2017, <https://africlaw.com/2017/03/17/stripped-of-dignity-the-struggle-for-lgbt-rights-in-tanzania/> [consulté le 22/01/2020]

Afrobarometer, *Afrobarometer Round 6. Good neighbours? Africans express high levels of tolerance for many, but not for all*, 03/2016, [https://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Dispatches/ab\\_r6\\_dispatchno74\\_tolerance\\_in\\_africa\\_en\\_g1.pdf](https://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Dispatches/ab_r6_dispatchno74_tolerance_in_africa_en_g1.pdf) [consulté le 22/01/2020]

Agence France-Presse (AFP) via News24, *Tanzania backs out of plan to publish 'list of gays'*, 27/02/2017, <https://www.news24.com/Africa/News/tanzania-backs-out-of-plan-to-publish-list-of-gays-20170227> [consulté le 22/01/2020]

Agence France-Presse (AFP) via La Libre Afrique, *De Croo suspend la préparation du nouveau programme de coopération avec la Tanzanie*, 16/11/2018, <https://afrique.lalibre.be/27475/de-croo-suspend-la-preparation-du-nouveau-programme-de-cooperation-avec-la-tanzanie/> [consulté le 22/01/2020]

Agence France-Presse (AFP) via News 24, *Tanzania vows to arrest those 'protecting' gay interests*, 26/06/2017, <https://www.news24.com/Africa/News/tanzania-vows-to-arrest-those-protecting-gay-interests-20170626> [consulté le 22/01/2020]

Agence France-Presse (AFP) via News24, *Tanzania suspends NGO for 'promotion' of gay marriage*, 21/10/2017, <https://www.news24.com/Africa/News/tanzania-suspends-ngo-for-promotion-of-gay-marriage-20171021> [consulté le 22/01/2020]

Al Jazeera (Higgins A.), *Tanzania: Fighting social stigma to prevent HIV spread*, 01/11/2015, <https://www.aljazeera.com/indepth/features/2015/10/tanzania-fighting-social-stigma-prevent-hiv-spread-151026070801315.html> [consulté le 22/01/2020]

amfAR, *When Size Matters: How Social Media Can Help Determine Key Population Size*, s.d., [https://www.amfar.org/uploadedFiles/amfarorg/Articles/On\\_The\\_Hill/2018/amfAR\\_infographic23\\_20180718.pdf](https://www.amfar.org/uploadedFiles/amfarorg/Articles/On_The_Hill/2018/amfAR_infographic23_20180718.pdf) [consulté le 22/01/2020]

Amnesty International (AI) (Hersi A.), *Tanzania: One transgender woman's pain amid fears of arrest*, 09/11/2018, <https://www.amnesty.org/en/latest/campaigns/2018/11/tanzania-one-transgender-womans-pain-amid-fears-of-arrest/> [consulté le 22/01/2020]

Amnesty International (AI) (Mutha J.), *LGBTI Tanzanians are still living in hiding*, 17/05/2019, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2019/05/lgbti-tanzanians-are-still-living-in-hiding/> [consulté le 22/01/2020]

- Amnesty International (AI), *Tanzania: 10 men arrested in Zanzibar for being 'gay'*, 06/11/2018, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2018/11/tanzania-10-men-arrested-in-zanzibar-for-being-gay/> [consulté le 22/01/2020]
- Amnesty International (AI), *Tanzania: Discard new law restricting human rights*, 28/06/2019, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2019/06/tanzania-authorities-rushing-to-pass-bill-to-further-repress-human-rights/> [consulté le 22/01/2020]
- Associated Press (AP) (Domasa S.), *Tanzania stops 40 health centers from offering AIDS services*, 17/02/2017, <https://apnews.com/fc0ff82b048747348dfaec8eb98969d1> [consulté le 22/01/2020]
- Associated Press (AP), *Tanzania orders arrest of 3 men for promoting homosexuality*, 07/02/2017, <https://apnews.com/156fb1c1cf244478b44a2e1fa2013620> [consulté le 22/01/2020]
- BBC, *Tanzania police arrest 10 over 'gay wedding' in Zanzibar*, 07/11/2018, <https://www.bbc.com/news/world-africa-46126948> [consulté le 22/01/2020]
- BBC, *Tanzania: Anti-gay crackdown in Dar es Salaam*, 31/10/2018, <https://www.bbc.com/news/world-africa-46048804> [consulté le 22/01/2020]
- BBC, *Zanzibar arrests 20 over homosexuality*, 16/09/2017, <https://www.bbc.com/news/world-africa-41292920> [consulté le 22/01/2020]
- BuzzFeed News (Honan E.), *How Tanzania Is Cracking Down On LGBT People — And Getting Away With It*, 08/04/2017, <https://www.buzzfeednews.com/article/edithhonan/how-tanzania-is-cracking-down-on-lgbt-people-and-getting#.ic9Wp1agq> [consulté le 22/01/2020]
- CNN (Kitongo G., Adebayo B.), *Tanzania's LGBT community 'fearing for their lives'*, 05/11/2018, <https://edition.cnn.com/2018/11/05/africa/tanzania-crackdown-on-gays-intl/index.html> [consulté le 22/01/2020]
- CNN (Senthilingam M.), *As Tanzania's LGBT fear for their lives, HIV will thrive*, 01/12/2018, <https://edition.cnn.com/2018/12/01/health/hiv-aids-tanzania-lgbt-discrimination-africa-intl/index.html> [consulté le 22/01/2020]
- Calaguas M. J. et al., *Legal Pluralism & Women's Rights: A study in post-colonial Tanzania*, in *bepress Legal Series*, Working Paper 1683, 09/2006, <http://law.bepress.com/cgi/viewcontent.cgi?article=7903&context=expresso> [consulté le 22/01/2020]
- Catholic News Agency (CNA), *Tanzanian cardinal: Reject ideological colonization through foreign aid*, 05/12/2018, <https://www.catholicnewsagency.com/news/tanzanian-cardinal-reject-ideological-colonization-through-foreign-aid-83218> [consulté le 22/01/2020]
- Center for Reproductive Law & Policy (CRLP), Women's Legal Aid Center, *Women's reproductive rights in Tanzania: A Shadow Report*, 07/1998, <http://reproductiverights.org/sites/default/files/documents/SRTanzania98en.pdf> [consulté le 22/01/2020]
- Centre for International Policy Studies (CIPS) (Degenstein D.), *Bulldozing Human Rights in Tanzania*, 16/11/2018, <https://www.cips-cepi.ca/2018/11/16/bulldozing-human-rights-in-tanzania/> [consulté le 22/01/2020]
- Chapter 16. The Penal Code* [tel que révisé jusqu'en 2007], 28/09/1945, [https://elearning.trree.org/pluqinfile.php/34774/mod\\_folder/content/0/tz-act-c16-PenalCode.pdf?forcedownload=1](https://elearning.trree.org/pluqinfile.php/34774/mod_folder/content/0/tz-act-c16-PenalCode.pdf?forcedownload=1) [consulté le 22/01/2020]
- Chapter 29. The law of marriage act* [tel que révisé jusqu'en 1996], 12/02/1971, [http://www.rita.go.tz/eng/laws/History%20Laws/Marriage%20Ordinance.%20\(cap%2029\).pdf](http://www.rita.go.tz/eng/laws/History%20Laws/Marriage%20Ordinance.%20(cap%2029).pdf) [consulté le 22/01/2020]
- Chr. Michelsen Institute (Gloppen S., Rakner L.), *The perfect enemy: From migrants to sexual minorities*, CMI Brief Number 05, 05/2019, <https://www.cmi.no/publications/file/6861-the-perfect-enemy-from-migrants-to-sexual-minorities.pdf> [consulté le 22/01/2020]
- Civil Rights Defenders, *Tanzanian LGBTI+ activist: "You should not be punished because of who you love"*, 15/11/2019, <https://crd.org/2019/11/15/tanzanian-lgbti-activist-you-should-not-be-punished-because-of-who-you-love/> [consulté le 22/01/2020]

- Daily News (Mugarula F.), *Nchemba: We've no room for gays*, 26/06/2017, <https://www.dailynews.co.tz/news/nchemba-we-ve-no-room-for-gays.aspx> [consulté le 22/01/2020]
- Deutsche Welle (DW), *Tanzania threatens to publish 'gay list'*, 18/02/2017, <https://www.dw.com/en/tanzania-threatens-to-publish-gay-list/a-37616326> [consulté le 22/01/2020]
- Deutsche Welle (DW), *Tanzanian police arrest 20 suspected of being gay*, 16/09/2017, <https://www.dw.com/en/tanzanian-police-arrest-20-suspected-of-being-gay/a-40541681> [consulté le 22/01/2020]
- Devex (Green A.), *In an apparent crackdown, Tanzania government raids NGO meeting on reproductive rights*, 06/01/2017, <https://www.devex.com/news/in-an-apparent-crackdown-tanzania-government-raids-ngo-meeting-on-reproductive-rights-89394> [consulté le 22/01/2020]
- Erasing 76 Crimes, *Tanzania: Trans man, wife arrested on gay-sex charges*, 30/01/2015, <https://76crimes.com/2015/01/30/tanzania-trans-man-wife-arrested-on-gay-sex-charges/> [consulté le 22/01/2020]
- Euractiv, *EU to 'review' support to Tanzania over rights concerns*, 16/11/2018, <https://www.euractiv.com/section/africa/news/eu-to-review-support-to-tanzania-over-rights-concerns/> [consulté le 22/01/2020]
- Evening Standard (Charity N.), *Tanzania taskforce to start 'witch hunt' to round up and imprison LGBT community*, 01/11/2018, <https://www.standard.co.uk/news/world/tanzania-taskforce-to-start-witch-hunt-to-round-up-gay-lesbian-bisexual-transgender-and-intersex-a3978321.html> [consulté le 22/01/2020]
- Freedom House, *Freedom in the World 2019 – Tanzania*, 04/02/2019, <https://www.ecoi.net/en/document/2002618.html> [consulté le 22/01/2020]
- Front Line Defenders, *Tanzanie: Les défenseur-ses LGBT pris pour cible*, 08/11/2018, <https://www.frontlinedefenders.org/fr/statement-report/tanzania-targeting-lgbt-defenders> [consulté le 22/01/2020]
- Gay.com, *Zanzibar gay sex ban becomes official*, 23/08/2004, <http://www.glapn.org/sodomylaws/world/tanzania/tznews012.htm> [consulté le 22/01/2020]
- Global Gayz (Ammon R.), *Making sense of Homosexuality in Tanzania*, 29/03/2016, <https://archive.globalgayz.com/africa/tanzania/making-sense-of-homosexuality-in-tanzania/> [consulté le 22/01/2020]
- Health Policy Watch (Makoye K.), *Tanzania Crackdown On Homosexuality Fuels HIV Infections, Campaigners Warn*, 14/11/2018, <https://www.healthpolicy-watch.org/tanzania-crackdown-on-homosexuality-fuels-hiv-infections-campaigners-warn/> [consulté le 22/01/2020]
- Human Rights Campaign (HRC), *HRC Welcomes Mwamba Nyanda, Global Fellow from Tanzania*, 26/04/2019, <https://www.hrc.org/blog/hrc-welcomes-mwamba-nyanda-global-fellow-from-tanzania> [consulté le 22/01/2020]
- Human Rights Watch (HRW), *This Alien Legacy. The Origins of "Sodomy" Laws in British Colonialism*, 17/12/2008, [https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/lgbt1208\\_webwcover.pdf](https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/lgbt1208_webwcover.pdf) [consulté le 22/01/2020]
- Human Rights Watch (HRW), *"Treat Us Like Human Beings". Discrimination against Sex Workers, Sexual and Gender Minorities, and People Who Use Drugs in Tanzania*, 18/06/2013, <https://www.hrw.org/report/2013/06/18/treat-us-human-beings/discrimination-against-sex-workers-sexual-and-gender> [consulté le 22/01/2020]
- Human Rights Watch (HRW), *Tanzania: Updated UPR Submission*, 09/05/2016, <https://www.hrw.org/news/2016/05/09/tanzania-updated-upr-submission> [consulté le 22/01/2020]
- Human Rights Watch (HRW), *Human Rights Watch Country Profiles: Sexual Orientation and Gender Identity*, 23/06/2017, <https://www.hrw.org/news/2017/06/23/human-rights-watch-country-profiles-sexual-orientation-and-gender-identity> [consulté le 22/01/2020]
- Human Rights Watch (HRW), *L'Association médicale mondiale condamne les examens anaux forcés*, 17/10/2017, <https://www.hrw.org/fr/news/2017/10/17/lassociation-medicale-mondiale-condamne-les-examens-anaux-forces> [consulté le 22/01/2020]

Human Rights Watch (HRW) (Isaack W.), *Facing Prosecution for Challenging HIV Policies in Tanzania*, 20/10/2017, <https://www.hrw.org/news/2017/10/20/facing-prosecution-challenging-hiv-policies-tanzania> [consulté le 22/01/2020]

Human Rights Watch (HRW), *Tanzania: Mixed Messages on Anti-Gay Persecution*, 06/11/2018, <https://www.hrw.org/news/2018/11/06/tanzania-mixed-messages-anti-gay-persecution> [consulté le 22/01/2020]

Human Rights Watch (HRW), *"As Long as I am Quiet, I am Safe". Threats to Independent Media and Civil Society in Tanzania*, 10/2019, [https://www.hrw.org/sites/default/files/report\\_pdf/tanzania1019\\_web\\_2.pdf](https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/tanzania1019_web_2.pdf) [consulté le 22/01/2020]

Human Rights Watch (HRW), *World Report 2020. Tanzania. Events of 2019*, 14/01/2020, <https://www.hrw.org/world-report/2020/country-chapters/tanzania-and-zanzibar> [consulté le 22/01/2020]

Human Rights Watch (HRW), *"If We Don't Get Services, We Will Die". Tanzania's Anti-LGBT Crackdown and the Right to Health*, 03/02/2020, <https://www.hrw.org/report/2020/02/03/if-we-dont-get-services-we-will-die/tanzanias-anti-lgbt-crackdown-and-right-health> [consulté le 22/01/2020]

IPP Media (Suleiman R.), *Polisi Zanzibar yanasa wanaodaiwa kuwa mashoga*, 04/03/2017, <https://www.ippmedia.com/sw/habari/polisi-zanzibar-yanasa-wanaodaiwa-kuwa-mashoga> [consulté le 22/01/2020]

Key Populations and Sexual Minorities Working Group (Community Health Education Services & Advocacy (CHESA) et al.), *Joint Stakeholder Submission to the United Nations Universal Periodic Review. For 25th session April–May 2016*, 09/2016, [https://ilga.org/downloads/Tanzania\\_STAKEHOLDERS\\_REPORT.pdf](https://ilga.org/downloads/Tanzania_STAKEHOLDERS_REPORT.pdf) [consulté le 22/01/2020]

Kuchu Times, *LGBTI Lives Under Threat as Tanzania Bans Distribution of Lubricant!*, 19/08/2016, <https://www.kuchutimes.com/2016/08/lgbti-lives-under-threat-as-tanzania-bans-distribution-of-lubricant/> [consulté le 22/01/2020]

LGBT Denmark (Scharf N.), *Stronger voices for LGBT rights in Tanzania – a summary*, 2014, <http://lgbt.dk/wp-content/uploads/Strong-Voices-Summary-Final.pdf> [consulté le 22/01/2020]

LGBT Voice, *Tanzania's Compliance with International Human Rights Standards Pertaining to Discrimination Based on Sexual Orientation and Gender Identity and to the Rights of LGBT People. 25th Session of the Universal Periodic Review Working Group of the Human Rights Council. April–May 2016*, 21/09/2015, [https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/tanzania\\_united\\_republic\\_of/session\\_25\\_-\\_may\\_2016/lgbt\\_voice\\_upr25\\_tza\\_e\\_main.pdf](https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/tanzania_united_republic_of/session_25_-_may_2016/lgbt_voice_upr25_tza_e_main.pdf) [consulté le 22/01/2020]

Libération, *Zanzibar durcit sa loi contre les homosexuels*, 15/04/2004, <http://www.liberation.fr/monde/0101485450-zanzibar-durcit-sa-loi-contre-les-homosexuels> [consulté le 22/01/2020]

Mail & Guardian (Collison C.), *Fear grips Tanzania's queer people*, 09/11/2018, <https://mg.co.za/article/2018-11-09-00-fear-grips-tanzanias-queer-people/> [consulté le 22/01/2020]

Mamba Online (Igual R.), *"They are killing the LGBT community" says Tanzanian activist*, 27/02/2017, <https://www.mambaonline.com/2017/02/27/killing-lgbt-community-says-tanzanian-activist/> [consulté le 22/01/2020]

Maoulidi S., *Zanzibar GBV advocacy : important lessons for future legal reform strategies*, in *Concerned Africa Scholars*, Bulletin N° 83, 2009, [https://www.peacewomen.org/sites/default/files/VAW\\_Bulletin83\\_CAS\\_Fall2009\\_0.pdf](https://www.peacewomen.org/sites/default/files/VAW_Bulletin83_CAS_Fall2009_0.pdf) [consulté le 22/01/2020]

Marie Claire (Haworth A.), *Why Straight Women Are Marrying Each Other*, 25/07/2016, <https://www.marieclaire.com/culture/a21668/the-tanzanian-wives/> [consulté le 22/01/2020]

Medical press (Haugan S.), *Homosexuals in Tanzania excluded from HIV prevention efforts*, 09/02/2015, <https://medicalxpress.com/news/2015-02-homosexuals-tanzania-excluded-hiv-efforts.html> [consulté le 22/01/2020]

- Mgopa L.R. et.al., *Violence and depression among men who have sex with men in Tanzania*, 15/08/2017, in *BMC Psychiatry*, volume 17, Article number: 296, 2017, <https://bmcp psychiatry.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12888-017-1456-2> [consulté le 22/01/2020]
- National Public Radio (NPR) (Fallon A.), *People With HIV Are Panicking Due To Tanzania's Crackdown On Gays*, 05/03/2017, <https://www.npr.org/sections/goatsandsoda/2017/03/15/518155924/people-with-hiv-are-panicking-due-to-tanzanias-crackdown-on-gays> [consulté le 22/01/2020]
- National Public Radio (NPR), *How To Get Women To Trust The Police? 'Gender' Desks*, 15/08/2018, <https://www.npr.org/sections/goatsandsoda/2018/08/15/638872938/how-to-get-women-to-trust-the-police-gender-desks> [consulté le 22/01/2020]
- News Deeply – Women and Girls (Fallon A.), *Tanzania Continues Crackdown on LGBT Communities*, 04/04/2017, <https://www.newsdeeply.com/womenandgirls/articles/2017/04/04/tanzania-continues-crackdown-lgbt-communities> [consulté le 22/01/2020]
- New Ways Ministry, *"It is Better to Die of Hunger" Than to Accept Homosexuality, Says Tanzanian Cardinal*, 07/12/2018, <https://www.newwaysministry.org/2018/12/07/it-is-better-to-die-of-hunger-than-to-accept-homosexuality-says-tanzanian-cardinal/> [consulté le 22/01/2020]
- Penal Code. Chapter 16 of the laws (revised)*, 28/09/1945, [https://www.un.org/depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/PDFFILES/TZA\\_penal\\_code.pdf](https://www.un.org/depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/PDFFILES/TZA_penal_code.pdf) [consulté le 22/01/2020]
- Penal decree act No. 6 of 2004. An act to make provision for a code of criminal law*, 16/08/2004, [https://www.unodc.org/res/cld/document/criminal-procedure-act--2004-zanzibar\\_html/Penal\\_Decree\\_Act.pdf](https://www.unodc.org/res/cld/document/criminal-procedure-act--2004-zanzibar_html/Penal_Decree_Act.pdf) [consulté le 22/01/2020]
- Pink News (Gray S.), *Tanzania: Gay rights activist found dead*, 30/07/2012, <https://www.pinknews.co.uk/2012/07/30/tanzania-gay-rights-activist-found-dead/> [consulté le 22/01/2020]
- Pink News (Duffy N.), *Tanzania bans charity for 'promoting homosexuality' amid horrifying homophobic purge*, 21/10/2017, <https://www.pinknews.co.uk/2017/10/21/tanzania-bans-charity-for-promoting-homosexuality-amid-horrifying-homophobic-purge/> [consulté le 22/01/2020]
- Reuters, *Zanzibar to outlaw homosexuality*, 14/04/2004, <http://www.qlapn.org/sodomylaws/world/tanzania/tznews004.htm> [consulté le 22/01/2020]
- Reuters, *Secrecy, Stones and Insults: The Gay Life on Zanzibar*, 08/11/2004, <http://www.qlapn.org/sodomylaws/world/tanzania/tznews014.htm> [consulté le 22/01/2020]
- Reuters, *Police arrest woman in Tanzania over video of same-sex kiss*, 02/12/2017, <https://br.reuters.com/article/idUSKBN1DW0FP> [consulté le 22/01/2020]
- Reuters (Bhalla N.), *Gay witch-hunt sparks fear and panic in Tanzania's LGBT+ community*, 01/11/2018, <https://www.reuters.com/article/us-tanzania-lgbt-rights/gay-witch-hunt-sparks-fear-and-panic-in-tanzanias-lgbt-community-idUSKCN1N65PB> [consulté le 22/01/2020]
- Reuters, *EU reviews relations with Tanzania over homosexuality crackdown*, 05/11/2018, <https://www.reuters.com/article/tanzania-homosexuality/eu-reviews-relations-with-tanzania-over-homosexuality-crackdown-idUSL8N1XG1J> [consulté le 22/01/2020]
- Reuters (Bhalla N.), *Men suspected of 'being gay' in Zanzibar released on bail: police, lawyer*, 08/11/2018, <https://www.reuters.com/article/us-tanzania-lgbt-arrests/men-suspected-of-being-gay-in-zanzibar-released-on-bail-police-lawyer-idUSKCN1ND2I7> [consulté le 22/01/2020]
- Religion News Service (RNS) (Ajiambo D.), *LGBT people flee Tanzania amid police crackdown*, 05/12/2018, <https://religionnews.com/2018/12/05/lgbt-people-flee-tanzania-amid-police-crackdown/> [consulté le 22/01/2020]
- Revolutionary Government of Zanzibar – Zanzibar AIDS Commission (ZAC), *Zanzibar National HIV Strategic Plan II (ZNSP-II) 2011 – 2016*, 07/2011, [https://hivhealthclearinghouse.unesco.org/sites/default/files/resources/Zanzibar\\_ZNSPII2011-2016.pdf](https://hivhealthclearinghouse.unesco.org/sites/default/files/resources/Zanzibar_ZNSPII2011-2016.pdf) [consulté le 22/01/2020]



Revolutionary Government of Zanzibar – Zanzibar AIDS Commission (ZAC), *Monitoring and Evaluation (M&E) Plan. Third Zanzibar National Strategic Plan for HIV and AIDS, 2016/17-2020/21 (ZNSP III)*, 10/2018, [https://www.measureevaluation.org/resources/publications/tr-18-301/at\\_download/document](https://www.measureevaluation.org/resources/publications/tr-18-301/at_download/document) [consulté le 22/01/2020]

SBS (Fallon A.), "Every day it gets worse." *The new wave of homophobia sweeping Tanzania*, 20/01/2017, <https://www.sbs.com.au/topics/pride/agenda/article/2017/01/20/every-day-it-gets-worse-new-wave-homophobia-sweeping-tanzania?cid=inbody:the-trans-women-fighting-for-survival-as-rights-crackdown-continues-in-tanzania> [consulté le 22/01/2020]

SBS (Fallon A.), *The trans women "fighting for survival" as rights crackdown continues in Tanzania*, 19/04/2017, <https://www.sbs.com.au/topics/pride/agenda/article/2017/04/19/trans-women-fighting-survival-rights-crackdown-continues-tanzania> [consulté le 22/01/2020]

Standard Digital (Orinde H.), *Unsafe place? World Bank cancels missions to Tanzania*, 09/11/2018, <https://www.standardmedia.co.ke/article/2001302127/unsafe-place-world-bank-cancels-missions-to-tanzania> [consulté le 22/01/2020]

Tanzania Mainland - Ministry of Health and Social Welfare, *National guideline for comprehensive package of HIV interventions for key populations*, 09/2014, [https://www.hivsharespace.net/sites/default/files/resources/7.%202014%20Tanzania KP Comprehensive Guide line sept 29th 2014%20%281%29.pdf](https://www.hivsharespace.net/sites/default/files/resources/7.%202014%20Tanzania%20KP%20Comprehensive%20Guide%20sept%2029th%202014%20%281%29.pdf) [consulté le 22/01/2020]

The Citizen, *Geita woman arrested over homosexuality*, 02/12/2017, <https://www.thecitizen.co.tz/news/Geita-woman-arrested-over-homosexuality/1840340-4211048-weafdvt/index.html> [consulté le 22/01/2020]

The Citizen, *Lesbianism lands four people in Mwanza court*, 09/12/2017, <https://www.thecitizen.co.tz/News/Lesbianism-lands-four-people-in-Mwanza-court/1840340-4220972-11ewf0x/index.html> [consulté le 22/01/2020]

The Citizen, *Tanzania Government clarifies 'gay crackdown' report*, 04/11/2018, <https://www.thecitizen.co.tz/News/Tanzania-Government-clarifies--gay-crackdown--report/1840340-4836670-c20xiaz/index.html> [consulté le 22/01/2020]

The Citizen, *Tanzania: Board revokes six NGOs' license*, 19/04/2019, <https://www.thecitizen.co.tz/news/Tanzania--Board-revokes-six-NGOs--license/1840340-5079110-format-xhtml-407in3z/index.html> [consulté le 22/01/2020]

The Citizen, *Tanzania: New Mwanza archbishop says homosexuality is new colonialism*, 12/05/2019, <https://www.thecitizen.co.tz/News/New-Mwanza-archbishop-says-homosexuality-is-new-colonialism/1840340-5112048-format-xhtml-7y7td0/index.html> [consulté le 22/01/2020]

*The Constitution of the United Republic of Tanzania (CAP. 2)*, 26/04/1977, <https://rsf.org/sites/default/files/constitution.pdf> [consulté le 22/01/2020]

The Guardian, *Gay men liable to jail for life in Zanzibar*, 25/04/2004, <http://www.guardian.co.uk/world/2004/mar/25/gayrights.jeevanvasagar> [consulté le 22/01/2020]

The Guardian, *Zanzibar's gay community fears tough new law will force it into twilight zone*, 02/06/2004, <http://www.guardian.co.uk/world/2004/jun/02/gayrights.jeevanvasagar> [consulté le 22/01/2020]

The Guardian (Tremblay S.), *'Seeds of hate' sown as Tanzania starts LGBT crackdown*, 08/08/2016, <https://www.theguardian.com/world/2016/aug/08/seeds-of-hate-sown-as-tanzania-starts-lgbt-crackdown> [consulté le 22/01/2020]

The Guardian (van der Zee B.), *Tanzania illegally detains human rights lawyers for 'promoting homosexuality'*, 26/10/2017, <https://www.theguardian.com/global-development/2017/oct/26/tanzania-illegally-detains-human-rights-lawyers-for-promoting-homosexuality> [consulté le 22/01/2020]

The Guardian, *Thousands 'living in fear' after Tanzania calls on public to report gay people*, 01/11/2018, <https://www.theguardian.com/global-development/2018/nov/01/thousands-living-in-fear-after-tanzania-calls-on-public-to-report-gay-people> [consulté le 22/01/2020]

- The Guardian (Burke J.), *Hundreds in hiding as Tanzania launches anti-gay crackdown*, 05/11/2018, <https://www.theguardian.com/world/2018/nov/05/tanzania-gay-people-in-hiding-lgbt-activists-crackdown> [consulté le 22/01/2020]
- The Guardian (Burke J.), *Tanzania: men arrested for 'gay marriage' face anal examinations*, 08/11/2018, <https://www.theguardian.com/world/2018/nov/08/tanzania-men-arrested-for-gay-marriage-face-anal-examinations> [consulté le 22/01/2020]
- The Guardian (McVeigh K.), *World Bank pulls \$300m Tanzania loan over pregnant schoolgirl ban*, 15/11/2018, <https://www.theguardian.com/global-development/2018/nov/15/world-bank-pulls-300m-tanzania-loan-over-pregnant-schoolgirl-ban> [consulté le 22/01/2020]
- The Independent (England C.), *Tanzania bans lubricant in bid to 'curb homosexuality'*, 23/07/2016, <https://www.independent.co.uk/news/tanzania-lubricant-ban-to-curb-homosexuality-lgbt-rights-east-africa-a7152656.html> [consulté le 22/01/2020]
- The Ubuntu Biography Project (Maglott S. A.), *maurice mjomba*, 10/10/2017, <https://ubuntubiographyproject.com/2017/10/10/maurice-mjomba/> [consulté le 22/01/2020]
- The Washington Post via Houston Chronicle, *Tanzania suspends AIDS programs funded by U.S. in crackdown on gays*, 23/11/2016, <https://www.houstonchronicle.com/news/nation-world/world/amp/Tanzania-suspends-AIDS-programs-funded-by-U-S-in-10633984.php> [consulté le 22/01/2020]
- The World Bank, *World Bank Statement on Lifting the Suspension of Missions to Tanzania*, 20/11/2018, <https://www.worldbank.org/en/news/statement/2018/11/20/world-bank-statement-on-lifting-the-suspension-of-missions-to-tanzania> [consulté le 22/01/2020]
- Thomson Reuters Foundation, Eagle Wings Youth Initiative (Ethan K.), *OPINION: 'You can't be a lesbian in Tanzania'*, 16/05/2019, <http://news.trust.org/item/20190516120720-dofmh/> [consulté le 22/01/2020]
- UHAI - the East African Sexual Health and Rights Initiative (UHAI EASHRI), *A people condemned. The Human Rights Status of Lesbians, Gays, Bisexual, Transgender and Intersex Persons In East Africa, 2009-2010*, 2010, <https://www.scribd.com/document/64647500/A-People-Condemed> [consulté le 22/01/2020]
- UHAI - the East African Sexual Health and Rights Initiative (UHAI EASHRI) (Odoyo R.), *The Other Tanzanians. Landscape analysis of the human rights of Sex Workers and LGBTI communities in Tanzania 2015-2016*, 10/2015, [https://UHAI.EASHRI.org/wp-content/uploads/2019/05/Tanzania-Baseline\\_ENG\\_print.pdf](https://UHAI.EASHRI.org/wp-content/uploads/2019/05/Tanzania-Baseline_ENG_print.pdf) [consulté le 22/01/2020]
- UHAI - the East African Sexual Health and Rights Initiative (UHAI EASHRI) (Goshal N. et al.), *Defiant/Deviant. Landscape survey on violence against LBQ women, trans people & female sex workers in Burundi, Kenya, Tanzania & Uganda*, 12/2019, <https://UHAI.EASHRI.org/wp-content/uploads/2019/12/DEVFIANT-FULL-REPORT-.pdf> [consulté le 22/01/2020]
- United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Glossary of Key Sexual Orientation and Gender Identity-Related Terms*, 22/09/2010, <http://www.refworld.org/pdfid/4cff9a8f2.pdf> [consulté le 22/01/2020]
- United Nations Human Rights Council, *Report of the Working Group on the Universal Periodic Review. United Republic of Tanzania. A/HRC/19/4*, 08/12/2011, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G11/172/50/PDF/G1117250.pdf?OpenElement> [consulté le 22/01/2020]
- United Nations Human Rights Council, *Report of the Working Group on the Universal Periodic Review. United Republic of Tanzania. A/HRC/33/12*, 14/07/2016, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G16/152/67/PDF/G1615267.pdf> [consulté le 22/01/2020]
- United Republic of Tanzania – Prime Minister's Office, *Tanzania Third National Multi-Sectoral Strategic Framework for HIV and AIDS (2013/14 – 2017/18)*, 11/2013, [http://www.nationalplanningcycles.org/sites/default/files/country\\_docs/Tanzania/nmsf-iii\\_eng\\_final\\_report\\_2013mail.pdf](http://www.nationalplanningcycles.org/sites/default/files/country_docs/Tanzania/nmsf-iii_eng_final_report_2013mail.pdf) [consulté le 22/01/2020]
- United Republic of Tanzania – Prime Minister's Office, *Tanzania National Multisectoral Strategic Framework for HIV and AIDS 2018/19 to 2022/23*, 11/2018, <http://library.tacaids.go.tz/bitstream/handle/123456789/127/Tanzania%20National%20Multisectoral%20Strategic%20Framework%20fo%20HIV%20and%20AIDS%20B5%20BOOK%20INSIDE%20%E2%80%A2%20Final.pdf?sequence=1&isAllowed=y> [consulté le 22/01/2020]

United States Department of State (USDOS), *2016 Country Reports on Human Rights Practices: Tanzania*, 03/03/2017, <https://www.state.gov/reports/2016-country-reports-on-human-rights-practices/tanzania/> [consulté le 22/01/2020]

United States Department of State (USDOS), *2017 Country Reports on Human Rights Practices: Tanzania*, 20/04/2018, <https://www.state.gov/reports/2017-country-reports-on-human-rights-practices/tanzania/> [consulté le 22/01/2020]

United States Department of State (USDOS), *2018 Country Reports on Human Rights Practices: Tanzania*, 13/03/2019, <https://www.state.gov/reports/2018-country-reports-on-human-rights-practices/tanzania/> [consulté le 22/01/2020]

United States Department of State (USDOS), *2019 Country Reports on Human Rights Practices: Tanzania*, 11/03/2020, <https://www.state.gov/reports/2019-country-reports-on-human-rights-practices/tanzania/> [consulté le 24/03/2019]

United States Embassy Dar Es Salaam, *Homosexuals stigmatized, marginalized in Tanzania*, 30/12/2009, [https://wikileaks.org/plusd/cables/09DARESSALAAM905\\_a.html](https://wikileaks.org/plusd/cables/09DARESSALAAM905_a.html) [consulté le 22/01/2020]